

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

2026 > 2029

Adopté par délibération
n° 2026 - 032
le 21 janvier 2026



Sommaire

Introduction.....	4
1 Panorama du territoire	4
1.1 Contexte géographique.....	4
1.2 Synthétique panorama culturel de la vallée du Giffre	5
2 Les politiques culturelles et la CCMG	10
2.1 L'intercommunalité culturelle et la CCMG.....	10
2.2 Un projet culturel de territoire	11
2.3 Le service culture de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre	11
Démarche de préfiguration du projet culturel de territoire	13
1 État des lieux culturels du territoire	13
2 Le diagnostic culturel territorial partagé	14
2.1 Méthode de réalisation du diagnostic culturel	14
2.2 Les différentes séquences de l'élaboration du diagnostic culturel	15
De la préfiguration à l'élaboration du projet culturel de territoire	25
1 Validation de la démarche	25
2 Présentation de la feuille de route Culture.....	25
3 Ateliers de travail	26
4 Les grands principes du projet culturel de territoire	27
4.1 Un projet culturel connecté au territoire.....	27
4.2 Portage politique du projet culturel de territoire.....	27
4.3 Les droits culturels	27
4.4 Suivi et évaluation des actions	28
4.5 Une fiche action par action	28
Les axes et actions du projet culturel de territoire.....	29
1 Un développement du territoire par la culture	29
1.1 Structurer une politique culturelle intercommunale ambitieuse et rayonnante	29
1.2 Exprimer l'identité du territoire.....	33
2 Un projet culturel pour faciliter la découverte et la pratique d'activités artistiques et culturelles	39
2.1 Soutenir la découverte artistique et culturelle et la création.....	39
2.2 Faciliter l'accès à la culture	43
3 Un dynamisme culturel territorial à accompagner	45
3.1 Soutenir les acteurs culturels du territoire	45
3.2 Contribuer à l'organisation d'échanges communs et d'événements culturels dans la vallée.....	49

3.3	Participer au développement de la lecture et de la musique sur le territoire	52
4	Des outils pour faire rayonner la culture	56
4.1	Développer l'information culturelle.....	56
4.2	Mettre à disposition des outils et ressources	60
	Synthèse du calendrier des actions.....	62
	Budget prévisionnel par action et par année.....	63
	Annexes	64
	Table des illustrations	67

Introduction

1 Panorama du territoire

1.1 Contexte géographique

Nichée au cœur des Alpes, la vallée du Giffre tient son nom de la rivière éponyme qui la parcourt, depuis sa source située à Sixt-Fer-à-Cheval. L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Communauté de communes des Montagnes du Giffre, abrégé CCMG, a été créé le 1^{er} janvier 2013. Suivant les contours de la vallée et s'étendant sur près de 351 km², il regroupe huit communes : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

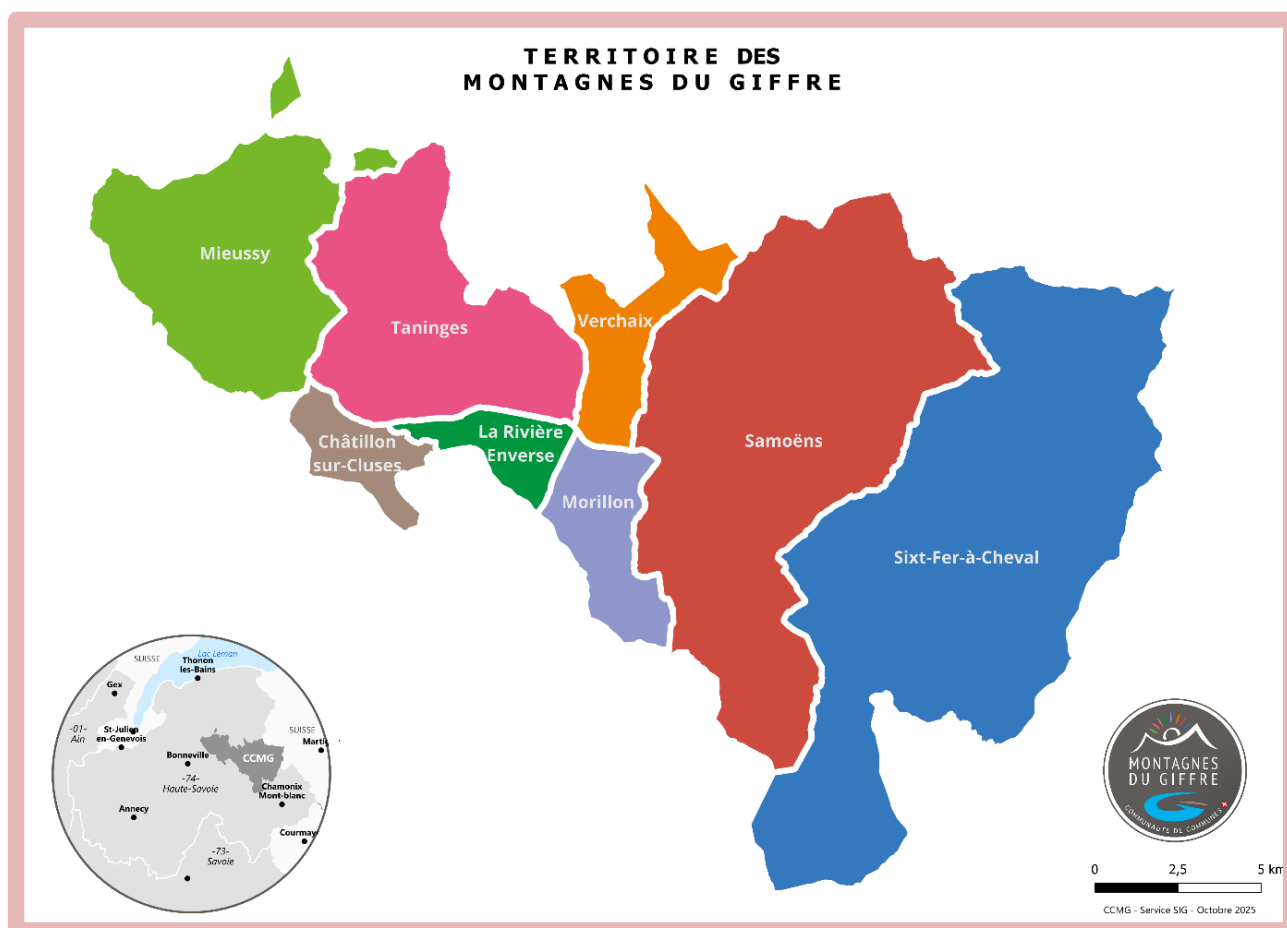


Figure 1: Carte du territoire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre.

1.2 Synthétique panorama culturel de la vallée du Giffre

Le projet culturel de territoire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre s'enracine dans un espace marqué par une effervescence artistique, culturelle et patrimoniale singulière. La vallée du Giffre, à la fois source d'inspiration pour les artistes et scène culturelle à part entière, porte en elle une longue histoire façonnée par les regards et les initiatives.

Dès 1860, après le rattachement de la Savoie à la France, consécutivement à la signature du traité de Turin par le royaume de Sardaigne, Napoléon III, désirant découvrir et connaître ce nouveau territoire, commande un album. Intitulé *"Nice et Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860"*¹, celui-ci réunit 92 lithographies esquissant les paysages de ces nouveaux territoires, dont la vallée du Giffre. Les lithographies ci-contre représentent respectivement Taninges, Samoëns et Sixt-Fer-à-Cheval.



Figure 2: *Nice et Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860, Taninges, page 27.*
Source gallica.bnf.fr / BnF



Figure 3: *Nice et Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860, vallée de Samoëns, page 29.*
Source gallica.bnf.fr / BnF

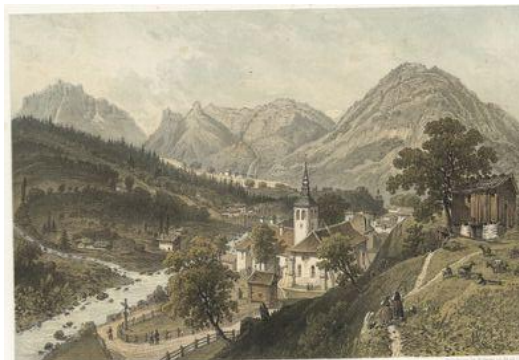


Figure 4: *Nice et Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860, Vallée et abbaye de Sixt, page 32.*
Source gallica.bnf.fr / BnF

¹ DESSAIX, Joseph, EYMA, Xavier, *Nice et Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860, 1864.*
Source gallica.bnf.fr / BnF

Outre sa beauté pittoresque faisant de la vallée un sujet artistique dépeint à de nombreuses reprises, le territoire est constellé d'une myriade d'initiatives et de projets culturels ayant structuré l'identité culturelle de la vallée. Dès le premier tiers du XIXème siècle, la vallée baigne dans une atmosphère musicale naissante, avec la fondation de sociétés musicales à Samoëns et à Taninges, respectivement en 1832 et 1836. Il faut attendre la fin du XIXème siècle pour que la musique se généralise sur le territoire, avec notamment la fondation de la Fanfare du Fer-à-Cheval en 1889, de l'Harmonie de Mieussy en 1893, ainsi que de l'harmonie *l'Echo des deux vallées* de Châtillon-sur-Cluses en 1921. Ces formations ont préfiguré la création des associations d'enseignement musical présentes actuellement sur le territoire. L'association Musique Municipale de Samoëns a ainsi été créée en 1971, à la suite de l'évolution de l'harmonie municipale fondée en 1887. Elle trouva des échos dans l'ensemble de la vallée avec, en 1995-1996, la fondation de l'école de musique Jacquemarde Taninges-Mieussy et l'école de musique de Châtillon-Saint-Sigismond, cette dernière étant le fruit d'un rapprochement entre l'harmonie de Châtillon-sur-Cluses et l'harmonie de la commune de Saint-Sigismond, la *Lyre Républicaine*, en 1974. Dans les mêmes années, la fanfare du Fer-à-cheval devient l'Harmonie du Fer-à-Cheval et la Batterie-Fanfare de Taninges, nommée *Les Cyclamens*, se forme. Celle-ci devient la Batterie-Fanfare Taninges-Les Gets à la suite de la réunion des Batteries-Fanfaires des deux communes en 1997. C'est respectivement en 2015 et en 2020, avec la création de l'association Music Ô Giffre et l'association Ateliers des Musiques Actuelles, que de nouveaux instruments résonnent dans la vallée. Et c'est à partir de 1981, année de création de l'association Radio Samoëns, devenue Radio Giffre en 2008, qu'une radio locale est présente dans la vallée. Depuis, la musique n'a cessé de rythmer la vallée grâce aux nombreux événements et festivals qui y sont proposés, à l'instar du Sommand festival, du festival Music'O Jardin ou encore du Festival Lyrique du Giffre. Ce dernier, fruit d'un partenariat dynamique noué entre la Communauté de commune, la commune de Samoëns et l'association Europa Musa, permet à la vallée de bénéficier d'un événement lyrique de haute qualité au cœur de ses montagnes et au plus près des habitants et visiteurs du territoire. Porté par la tenue d'une résidence d'artistes d'opéra, ainsi que de concerts et galas dans l'ensemble de la vallée, il est aujourd'hui un incontournable de l'offre culturelle de la vallée.

La MJC de Tanninges participe également à l'écho musical de la vallée du Giffre. Initialement un foyer rural fondé en 1965, la structure devient en 1978-1979 la Maison des Jeunes de Tanninges, puis la Maison Pour Tous de Tanninges en décembre 1979. C'est en 1980 que la structure devient la Maison des Jeunes et de la Culture de Tanninges. À cette date, la MJC proposait des cours de guitare depuis 1975. C'est à partir de 1983 et de 1986 que son offre musicale s'élargit en proposant des cours d'accordéon et de piano. Dès sa création, la MJC proposait des projections cinématographiques, notamment à Mélan. C'est à partir de 1980 que le cinéclub de la MJC évolue pour devenir cinébus et intègre la salle de cinéma actuelle. Il est à noter que ce cinéma est attesté à Tanninges dès le premier quart du XXe siècle. Dans le reste des communes de la vallée, notamment à Mieussy et Samoëns, à la même période, nous pouvons comptabiliser près de 4 cinémas et espaces de projections cinématographiques, dont le cinéma actuel Le Criou à Samoëns.

La création du foyer rural en 1965, entité initiale de la MJC de Tanninges, coïncide avec l'ouverture de la première structure du livre de la vallée, à Tanninges. Au fond de la vallée, à Sixt-Fer-à-Cheval, une bibliothèque associative émerge dans les années 1980. Par suite du déclin de cette première structure, le conseil municipal de l'époque lance un projet d'espace multiservices regroupant un espace dédié au livre et à la lecture, ainsi qu'un bureau de poste, celui-ci ayant fermé au début des années 2000. C'est ainsi qu'est inauguré en 2013 l'Espace culturel de Sixt-Fer-à-Cheval, lequel propose une agence postale communale, un point presse et une librairie spécialisée sur les ouvrages de montagnes, ainsi qu'une médiathèque/ludothèque. Également, par l'intermédiaire de cet espace, le conseil municipal est à l'initiative du dispositif Spectacl'Ô Bus, une navette permettant d'emmener les habitants au sein d'espaces culturels à proximité de la vallée. À Samoëns, la bibliothèque paroissiale constitue les prémices d'une première bibliothèque municipale, cette dernière ayant été inaugurée en juillet 1984 dans une salle du château de la Tour. Cette initiative, impulsée par la Société des Maçons de Samoëns, des enseignants et le conseil municipal, visait à développer l'offre documentaire proposée et répondre aux besoins des écoliers. Étoffant ainsi ses rayons d'années et année, un local plus grand fut proposé à la structure au centre du village, dans l'immeuble « Le Septimontain ». La nouvelle bibliothèque ouvre ainsi en ces lieux en janvier 1985. Avec elle, la création de l'association « Bibliothèque de Samoëns », en 1998, permet à la structure de compter sur de nombreux bénévoles pour épauler les salariés de la

bibliothèque dans l'accueil du public, des classes et l'organisation d'animations. L'association assure ces missions jusqu'en 2011 où, cette année-là, la bibliothèque devient la médiathèque municipale François-Désarnod en déménageant dans l'immeuble « Le Petit Bellevue ». À cette date, l'association Criou Livres se constitue pour participer au fonctionnement et à l'animation de la médiathèque municipale. Du côté de Châtillon-sur-Cluses, la bibliothèque se constitue en 1990-1991 au sein de l'église de la commune. Peu avant le nouveau millénaire, la structure se déplace et s'installe en-dessous de la salle des fêtes de la commune. Ce déménagement permet à la bibliothèque d'accueillir ses premières classes et animations. C'est en 2009 que la bibliothèque s'installe dans son espace actuel, au-dessus l'école de Châtillon-sur-Cluses. En complément du livre et de la musique, le territoire peut également compter sur de nombreux acteurs culturels permettant à la vallée de disposer d'une offre culturelle et artistique large, diversifiée et unique (arts vivants, art numérique, art plastique,...).

Le patrimoine occupe également une place centrale dans la construction de l'identité culturelle de la vallée, laquelle a su capitaliser sur le patrimoine et le dynamisme culturel qui la caractérisent. L'année 1985 constitue ainsi un premier jalon notable pour le patrimoine. Cette année-là est créé le label Villes & Pays d'art et d'histoire, attribué jusqu'en 1995 par la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites. La commune de Samoëns constitue une des toutes premières communes françaises à être labellisée Pays d'art en 1985 (figure 5).

Quelques années plus tard, en 1994, l'écomusée du Clos

Parchet ouvre ses portes. Animé par l'association les Amis de la Ferme du Clos Parchet et protégé au titre des monuments historiques depuis 2007, le monument met en lumière le mode de vie traditionnel de la vallée par des collections exposées au sein de bâtiments d'antan le composant. Le lien étroit noué entre culture et nature se poursuit pleinement à Mieussy avec la création, en 1997, de la Fruitière des Hauts-Fleury. Issue d'une collaboration entre les agriculteurs réunis en coopérative, la fruitière accueillait un espace muséal innovant consacré à la valorisation de l'agropastoralisme et du reblochon, en lien avec l'association de valorisation patrimoniale PAYSALP. De cette initiative était né Croq'Alp, un lieu de sensibilisation et de découverte destiné aux habitants et aux visiteurs. En 2023, cet espace et



Figure 5: Première page de la convention "Pays d'art" signée entre Samoëns et la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites en 1985.

la fruitière sont détruits par un incendie. À Taninges, la Maison du Patrimoine trouve son origine dans l'Association pour le Renouveau du Centre Ancien et de son Développement Économique (ARCADE), fondée en 1998. Après une première étape avec la création de l'Espace Jacquem'Arts, espace d'exposition d'artistes régionaux et d'organisation d'expositions historiques, la Maison du Patrimoine ouvre en 2014 et propose un parcours immersif retraçant l'histoire de la commune par l'intermédiaire d'une scénographie représentant différentes échoppes. L'abbaye de Sixt-Fer-à-Cheval, propriété du Département de la Haute-Savoie et de la commune, quant à elle, accueille depuis 2007 des expositions organisées par la commune, en lien avec divers partenaires. Dans la même dynamique, la Chartreuse de Mélan, propriété du Département de la Haute-Savoie et monument historique du XIII^e siècle qui fut autrefois monastère féminin, collège religieux et orphelinat départemental, présente depuis 2015, sous l'impulsion du Département, de nombreuses expositions temporaires. Depuis 2002, des œuvres d'art contemporain sont également intégrées au parc qui entoure le monument. Ainsi, l'art contemporain compose également l'identité culturelle du territoire. La fondation de l'association culturelle locale Artistes en Herbe, en 1994, permet, en lien avec le Département de la Haute-Savoie, le développement de la présence de l'art contemporain au sein de la vallée en initiant la création du « sentier Art et Nature » à partir de 2015, un sentier le long du Giffre jalonné d'œuvres d'art contemporain s'étendant entre Taninges et Morillon. Cet esprit d'art contemporain se retrouve également à Samoëns, où de nombreuses pierres sculptées sont disséminées dans l'ensemble de la commune. Celles-ci rappellent le passé de la vallée et de ces maçons, bâtisseurs, tailleurs et sculpteurs de pierre ayant perfectionné leur travail de la pierre pour en faire art. Par deux *Circuits de la Pierre Taillée*, habitants et visiteurs sont invités à déambuler dans la commune et plonger dans un monde minéral. Le passé renaît et prend également corps à la faveur des visites proposées dans la vallée par les Guides du Patrimoine Savoie Mont Blanc et la Société des maçons de Samoëns, ainsi que par l'activité des nombreuses associations patrimoniales constellant la vallée.

Ainsi, le projet culturel de territoire de la Communauté de communes s'inscrit dans un espace animé par une vitalité culturelle forte, nourrie par la diversité des pratiques présentes sur le territoire grâce aux nombreux acteurs culturels le composant, et par une identité culturelle forgée par des initiatives locales constituées au fil des années. Il aspire, en ce sens, à refléter fidèlement le territoire qu'il embrasse.

2 Les politiques culturelles et la CCMG

2.1 L'intercommunalité culturelle et la CCMG

Les communautés de communes sont régies par un ensemble de lois précisant leur fonctionnement, de la loi de 1992 instituant les communautés de communes et leurs premières compétences, dite loi Administration Territoriale de la République (ATR), jusqu'à la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, et suivantes. Cette dernière loi ancre le principe de compétences partagées dans de nombreux domaines transversaux, dont la compétence culture. Dans ce cadre de référence, la CCMG exerce des compétences obligatoires et supplémentaires, dont certaines sont assujetties à la définition d'un intérêt communautaire. Il en est le cas pour la compétence culture de la CCMG : « *ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.* » (Figure 6) La définition de l'intérêt communautaire d'une compétence peut évoluer sous réserve de validation par l'assemblée délibérante. Il en est, aujourd'hui, que les intercommunalités françaises, en tant qu'échelle de coopération permettant une réflexion large et partagée, investissent de manière croissante le domaine de la culture, jusqu'à exprimer l'idée d'*intercommunalité culturelle*. L'augmentation tangible de la présence de projets culturels de territoire au sein des collectivités françaises traduit cet investissement culturel grandissant et le besoin de définir une orientation future et commune en matière culturelle, qui s'établira sur le long terme.

COMPÉTENCE OBLIGATOIRE DE LA CCMG INCLUANT LA CULTURE
<ul style="list-style-type: none">• Promotion touristique du territoire (dont culture et patrimoine)
COMPÉTENCE CULTURE EXERCÉE PAR LA CCMG EN 2026
<ul style="list-style-type: none">• Équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE CULTURE EXERCÉE PAR LA CCMG EN 2026
<ul style="list-style-type: none">• Élaboration, mise en œuvre et animation d'un projet culturel de territoire• Création, aménagement et gestion de musée sur le territoire : Clos Parchet• Création et support d'activités culturelles et musicales à destination des habitants du territoire• Soutien aux associations d'enseignement musical, type école de musique et assimilés• Organisation d'événements sportifs ou culturels de grande audience pour la promotion touristique du territoire nécessitant une organisation et un déploiement supra-communal à l'échelle de la vallée

Figure 6: Compétences exercées par la CCMG incluant la culture en 2026

2.2 Un projet culturel de territoire

Les projets culturels de territoire sont des outils relativement récents. Ils ne sont soumis à aucune obligation légale mais relèvent exclusivement de la volonté de produire un document, perçu comme un outil, pour définir les axes d'intervention d'une intercommunalité en matière culturelle sur le long terme. Pour en définir la notion, nous pouvons nous référer à celle donnée par Emmanuel NÉGRIER et Philippe TEILLET :

« les projets culturels de territoire sont d'abord une organisation de l'action collective qui dépasse les seuls acteurs institutionnels, formalisée par un ou plusieurs documents stratégiques négociés et délibérés, ayant le bien commun territorial en perspective, au-delà d'un simple équipement ou dispositif, qui se réfère à une échelle spatiale variable, en combinant développement artistique, culturel et territorial. »²

Chaque projet culturel est inhérent et propre au territoire sur lequel il a été élaboré. Bien que le document en tant que tel ne soit pas organisé par des consignes ni une forme précise, son élaboration implique une méthodologie favorisant l'échange et l'écriture d'un document reflet du territoire et des orientations politiques désirées en matière de politiques culturelles.

2.3 Le service culture de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre

Depuis 2013, année de création de la Communauté de communes, la CCMG s'est engagée dans le champ culturel à travers les compétences précédemment mentionnées. Sans qu'il soit possible d'exprimer l'idée de l'existence d'un service culture intercommunal avant 2024, année du recrutement d'un agent dédié exclusivement aux questions culturelles, la CCMG a, depuis 2013, développé diverses actions culturelles. En direction des associations locales, elle apporte son soutien financier à des structures culturelles du territoire, dont les sept associations d'enseignement musical présentes dans la vallée, ainsi qu'à des événements culturels, via l'instruction de dossiers de demande de subvention par les commissions compétentes de la CCMG. Par ailleurs, la CCMG est également impliquée dans l'organisation d'événements culturels, notamment le Festival Lyrique du Giffre organisé avec la commune de Samoëns et l'association Europa Musa.

² Emmanuel NEGRIER, Philippe TEILLET, *Les projets culturels de territoire*, Grenoble, PUG, éditions de l'UGA, 2019. Définition disponible également ici – page 5 : <https://www.lucasrecherche.fr/wp-content/uploads/2023/04/Article-P.Teillet-Quest-ce-quun-PCT-.pdf>

Ainsi, considérant que la culture constitue un levier essentiel de cohésion sociale, en favorisant les rencontres, les échanges, le partage et le développement personnel, mais également un facteur majeur d'attractivité pour l'ensemble des publics du territoire, qu'il s'agisse des habitants comme des visiteurs, les élus de la CCMG ont souhaité engager l'élaboration d'un projet culturel de territoire. Ce projet a vocation à définir de manière claire et structurée les orientations et les actions culturelles à mettre en œuvre, ainsi que la place et le rôle que la CCMG entend jouer en matière culturelle à l'échelle de la vallée. À ce titre, le projet culturel de territoire s'inscrit dans une logique de coopération et de complémentarité, la culture relevant d'une compétence partagée. Il se construit dans le respect du positionnement actuel des communes et dans la continuité de l'engagement des acteurs locaux, qui constituent des partenaires essentiels dans la conception, la mise en œuvre et l'animation de l'offre culturelle du territoire.

Démarche de préfiguration du projet culturel de territoire

1 État des lieux culturel du territoire

En 2022, la Communauté de communes a conduit dix entretiens auprès de quinze élus communaux et représentants de structures culturelles du territoire afin d'établir un état des lieux culturels de la vallée. Cette démarche a notamment permis d'élaborer une première cartographie culturelle globale offrant une vision d'ensemble du dynamisme culturel des différentes communes de la vallée.

Ces entretiens ont également permis de recueillir les attentes et orientations désirées de chaque commune en matière culturelle à l'échelle du territoire.

Communes	Souhaits pour la vallée
Châtillon-Sur-Cluses	<ul style="list-style-type: none"> - Davantage de cohésion entre tout ce qui se passe dans la vallée - Davantage de travail en coordination - Une offre événementiel qui amène plus de cohésion - Une offre culturelle plus répartie sur l'année et qui s'adresse à plus de cibles
La Rivière-Enverse	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des pompes à bras présentes dans tout le territoire - Développer la communication des événements et animations auprès des habitants - Développer la mobilité pour emmener les habitants vers les salles de spectacles de la vallée
Mieussy	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure communication sur la programmation à l'échelle de la vallée pour les habitants - Mise en réseau pour mieux valoriser - Mutualisation de moyens concernant les équipements
Morillon	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la communication de l'offre culture / patrimoine auprès des habitants - Profiter d'une ingénierie dédiée
Taninges	<ul style="list-style-type: none"> - Projets culturels transverses - Mise en réseau pour mieux valoriser - Cohérence dans la programmation animations/événements - Mutualisation de moyens concernant les équipements (scène...)
Verchaix	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre de la cohésion : communication, investissements - Offre événement qui crée de la cohésion entre les communes - Cinéma avec programmation à l'année - La mobilité doit permettre de développer l'offre culturelle
Samoëns	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau pour mieux valoriser - Mieux communiquer à l'échelle de la vallée - Certains sites patrimoniaux pourraient être d'intérêt communautaire et être gérés par CCMG - Plus de mutualisation notamment au niveau de l'enseignement musical
Sixt-Fer-à-Cheval	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure communication sur la programmation à l'échelle de la vallée - Cohérence dans la programmation animations/événements

Figure 7: Tableau des souhaits des communes relatifs à la culture en 2022

2 Le diagnostic culturel territorial partagé

2.1 Méthode de réalisation du diagnostic culturel

À la suite de l'état des lieux culturels produit en interne par la Communauté de communes des Montagnes du Giffre en 2022, l'intercommunalité a sollicité le cabinet AGATE, Agence Alpine des Territoires, pour l'accompagner dans la réalisation d'un diagnostic culturel approfondi et partagé afin de préfigurer son projet culturel de territoire.

Ce diagnostic culturel partagé s'est fondé sur une méthodologie de co-construction au moyen de la mobilisation de nombreuses personnes. Cette méthodologie s'est basée sur trois temps structurés de la manière suivante.

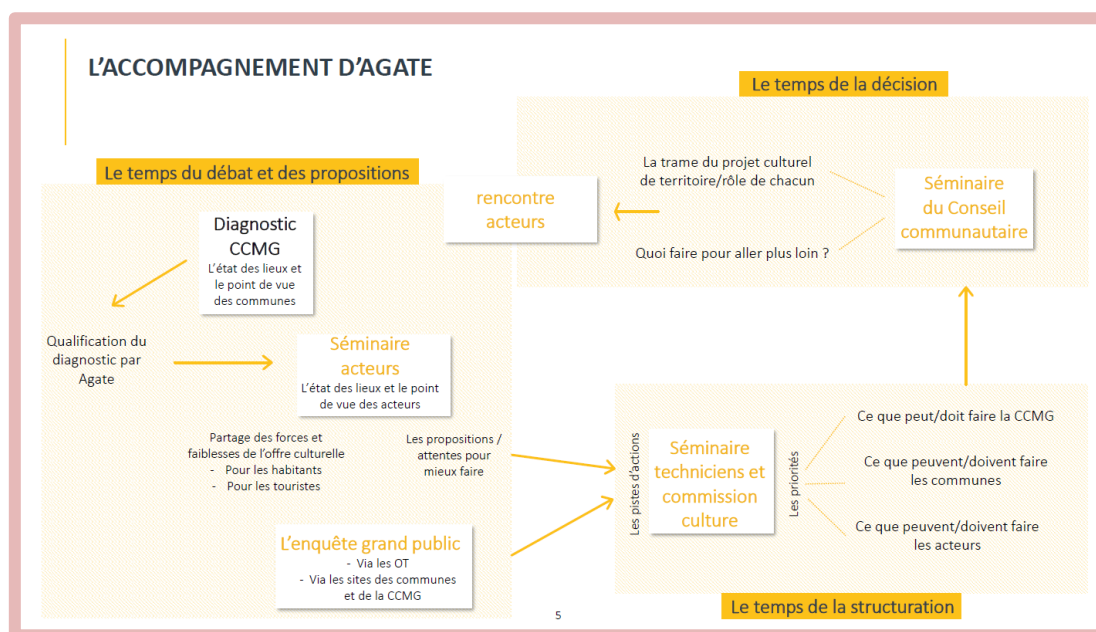


Figure 8: Schéma des différents temps de co-construction pour la préfiguration du projet culturel de territoire de la CCMG.

Sur le plan temporel, la démarche, composée de différentes séquences, a nécessité plusieurs rencontres, ateliers et échanges répartis sur le temps long.

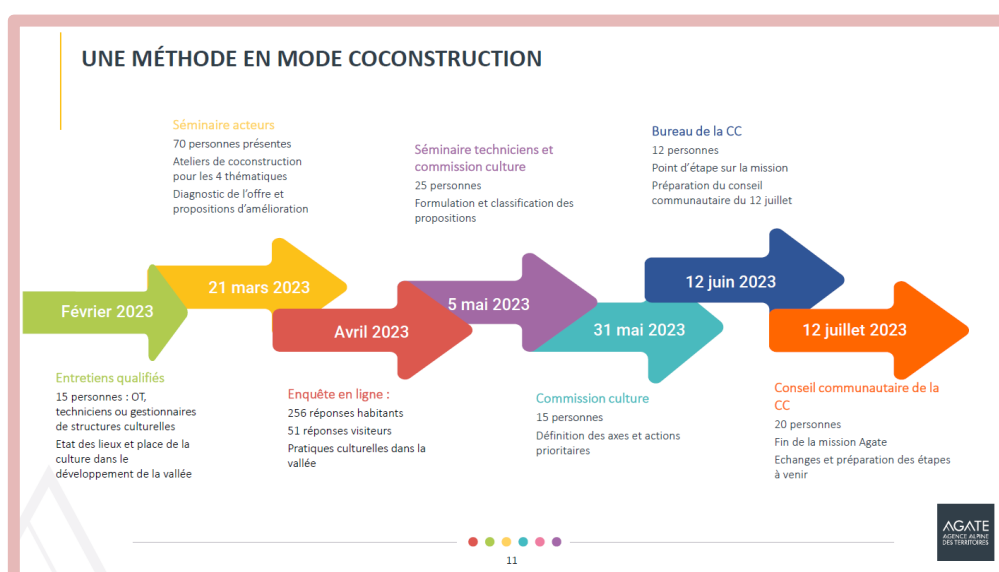


Figure 9: Schéma du phasage de l'accompagnement du cabinet AGATE pour la préfiguration du projet culturel de territoire de la CCMG.

2.2 Les différentes séquences de l'élaboration du diagnostic culturel

- Entretiens qualifiés

En février 2023 se sont tenus des entretiens qualifiés réunissant 15 personnes issues des communes, des offices de tourisme et des structures culturelles du territoire.

Ceux-ci ont permis d'établir un état des lieux de l'offre culturelle du territoire et compléter les précédents entretiens ayant eu lieu en 2022.

Véritable point de départ du travail de co-construction pour l'élaboration du projet culturel de territoire, ces différents entretiens permirent de dégager des grands constats transversaux, tant sur le plan thématique que géographique, et produire une carte illustrant l'offre culturelle du territoire.

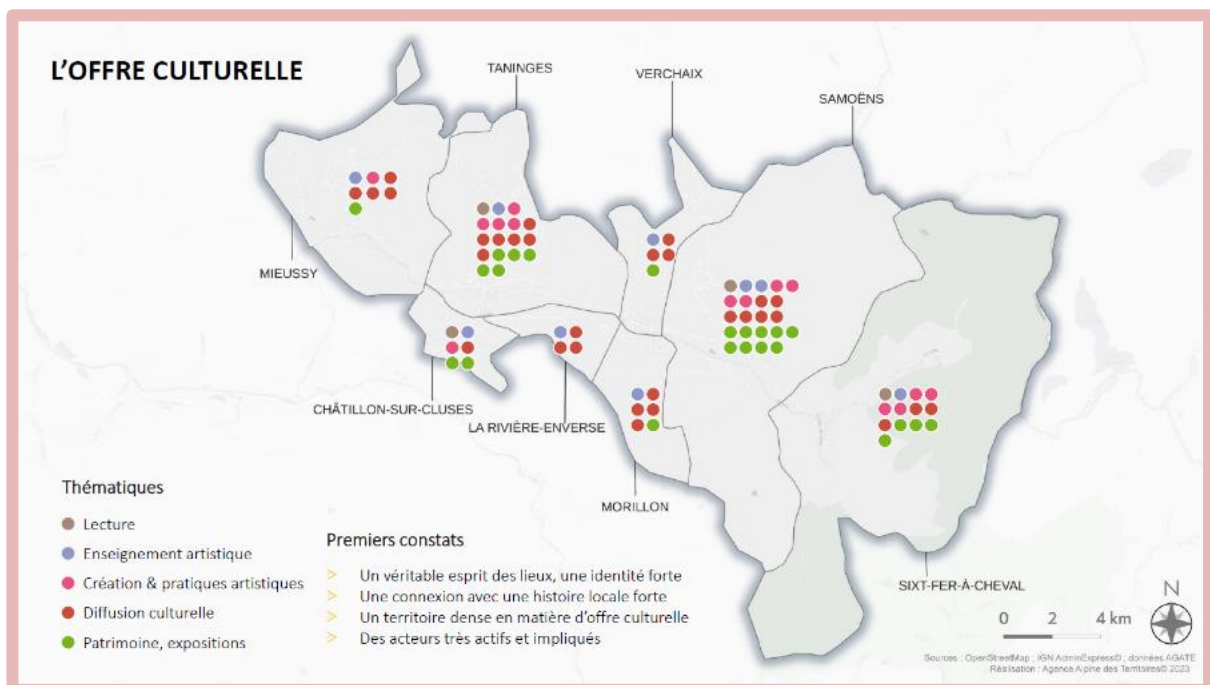


Figure 10: Carte de l'offre culturelle du territoire selon 5 thématiques : Lecture, Enseignement artistique, Création & pratiques artistiques, Diffusion culturelle, Patrimoine et expositions.

Cette carte met en avant des premiers constats qui ont irrigué les discussions ayant suivi ces entretiens :

- Un véritable esprit, une identité forte
- Une connexion avec une histoire locale forte
- Un territoire dense en matière d'offre culturelle
- Des acteurs très actifs et impliqués

Cette carte met également en évidence la richesse de l'offre culturelle du territoire, en faisant apparaître, pour chaque commune, des espaces utilisés pour des activités culturelles. Le tableau suivant propose une synthèse de la répartition de ces équipements, espaces, lieux d'animation et de diffusion culturelle de la vallée.

Collectivité	Équipements, espaces, lieux d'animation et de diffusion culturelle de la vallée	
Châtillon-Sur-Cluses	>Église >Théâtre de verdure zone du Cuar et vestiges du château	>Bibliothèque municipale >Salle des fêtes Béatrix >École de musique (impasse du château)
La Rivière-Enverse	>Église >Halle communale	>Salle communale
Mieussy	>Église >Chapelles	>Salle des fêtes >Place de la Gare
Morillon	>Église >Chapelles >Base de loisirs du Lac Bleu >Salle ASEMV >Auditorium de la CCAS >Espace d'exposition extérieure au bord du Giffre	>Forum de la station des Esserts >Salle de musique du bâtiment du Badney
Taninges	>Église >Espaces Jacquem'Arts (exposition) >La Maison du patrimoine de Taninges >Parc du château >Chartreuse de Mélan (propriété du Département) >Maison des associations	>Salle des fêtes >Cinéma et sa salle >Gymnase >MJC de Taninges et bibliothèque >Vieux bourg - berges du Foron
Verchaix	>Église	>Salle communale
Samoëns	>Espace culturel et sportif du Bois aux Dames et lacs aux Dames >Écuries du château >Salle du Foyer et de l'ancienne bibliothèque >Jardin de la Jaÿsinia >Place du Gros Tilleul / sous la grenette et autres places	>Médiathèque municipale >Salle du Criou >Cinéma du Criou >Patinoire municipale >Maison des Sœurs (Maison de la Musique)
Sixt-Fer-à-Cheval	>Salle la Reine des Alpes (salle des fêtes) >Salle la Reine des Alpes (salle des associations) >Maison de la Montagne >Espace culturel de Sixt-Fer-à-Cheval	>Abbaye de Sixt-Fer-à-Cheval et ses jardins (propriété du Département) >Place de la Gare
CCMG	>Écomusée du Clos Parchet	>Sentier Art et Nature

Figure 11: Tableau des équipements, espaces, lieux d'animation et de diffusion culturelle de la vallée.

Le séminaire des acteurs

Le séminaire des acteurs a eu lieu le 21 mars 2023 et a réuni près de 70 personnes, élus, techniciens et gestionnaires de structures culturelles du territoire.

Celui-ci a été structuré par un atelier de travail ayant permis d'aborder 4 thématiques :

- Lecture
- Diffusion culturelle
- Enseignement et pratiques artistiques
- Patrimoine



Figure 12: Photo du séminaire d'acteurs ayant eu lieu à Mieussy le 21 mars 2023.

Pour chaque thématique, les personnes présentes devaient indiquer les points forts du territoire et les points à améliorer, ainsi que formuler des propositions pour trouver des solutions à ces derniers. Il en est ressorti quatre documents synthétisant les différents retours concernant les thématiques susmentionnées

LECTURE

POINTS FORTS

- **Un bon maillage du territoire**
Une offre bien répartie avec le point fort d'une médiathèque à Samoëns et des initiatives citoyennes de boîtes à livres complétant ce maillage
- **L'acquis d'une certaine interconnaissance des acteurs**
Certains des acteurs ont déjà organisé quelques actions en commun sans que cela ne constitue un fonctionnement en réseau
- **Des animations lecture**
Les lieux de lecture notamment proposent des animations de qualité
- **L'accompagnement d'un centre de ressource important : Savoie Biblio**
Savoie Biblio doit être un partenaire à associer du fait de son bon niveau d'expertise, d'outils, de formation et de ressources qu'il propose.

POINTS À AMÉLIORER

- **Le besoin de réseau**
Il y a un manque de lien et de coopération entre les acteurs du livre
- **Les lieux d'accueil ne sont pas tous de bon niveau**
Les lieux sont parfois mal adaptés, locaux trop exigus, accès difficile
- **Un manque d'attractivité de l'offre lecture**
Les jeunes portent peu d'intérêt au livre et il n'y a pas de stratégie pour toucher ce public
- **Les moyens sont insuffisants pour organiser des événements/manifestations autour du livre**
- **Un déficit de communication**
Les supports grand public manquent
- **La communication entre les acteurs est déficiente**
- **Une fragilité du statut associatif**
Les ressources financières et humaines à travers du bénévolat restent fragiles

LES PROPOSITIONS

- **Diversifier et hybrider l'offre des bibliothèques**
Diversifier les fonds livres - Développer les animations en direction des enfants notamment pendant les vacances
- **Renforcer le lien écoles /bibliothèques**
Diversifier les fonds livres - Relier jeux et ateliers mangas
- **Utiliser le livre et la littérature pour construire/valoriser l'identité de la vallée**
Fonds local sur l'histoire de la vallée - Archiver la production littéraire et médiatique sur les hommes et les femmes qui ont fait la vallée - Impulser l'écriture du récit du territoire
- **Créer des outils de communication**
Créer un petit quotidien de la vallée - Créer le journal de l'agenda culturel et de valorisation des initiatives
- **Mieux toucher le 41 âge**
Diversifier les fonds livres
- **Créer un réseau des bibliothèques et médiathèques**
Création d'un catalogue commun - organisation d'activités qui tournent notamment en direction des ados - création d'une navette inter bibliothèques - mutualisation des ressources humaines - mutualisation des bases de données
- **Mise en place d'une stratégie consistant à aller chercher le public pour l'attrait de la lecture**
- **Diversifier la fonction des bibliothèques et médiathèques en les faisant évoluer vers des tiers-lieux ou des lieux multiculturels**
Inviter les habitants à partager/présenter leurs savoir-faire
- **Renforcer le lien écoles /bibliothèques**
Proposer du transport pour favoriser l'accès des écoles à la bibliothèque

Figure 13: Synthèse de l'état des lieux et des propositions faites au sujet de la lecture.

Figure 14: Synthèse de l'état des lieux et des propositions faites au sujet de la diffusion culturelle.

DIFFUSION CULTURELLE

POINTS FORTS

- Des équipements de qualité
- Une offre riche de lieux, d'acteurs, de formats et parfois de notoriété
- Des acteurs mobilisés et motivés de qualité
- Des financements importants pour les festivals
- Des OT présents avec beaucoup de propositions
- Des comités des fêtes actifs et compétents

POINTS À AMÉLIORER

- Un manque de concertation sur la programmation
- L'absence de mutualisation (moyens, technique, matériel, bénévoles) pour l'organisation des manifestations culturelles
- Une diffusion essentiellement tournée vers le tourisme
- Une communication éclatée et incomplète sur la vallée
- Une accessibilité pas toujours évidente qu'elle soit financière ou géographique
- Une programmation culturelle trop « consommateur »
- Une fragilité de certains acteurs de la programmation culturelle porteurs d'une certaine diversité d'offre et notamment pour le public enfants

LES PROPOSITIONS

- **Conforter l'offre et lieux de diffusion**
Des lieux d'expositions - un lieu de théâtre - des lieux insolites (ex : gunguettes) - Le recours aux lieux patrimoniaux (Chartreuse) - Cinéma toute l'année
- **Faciliter l'accès à la programmation culturelle - L'accès à la culture pour tous**
Un bus CCMG et/ou des services de mobilité partagée - Le créneaux dans toutes les communes - la mise en place d'un Pass Culture CCMG - Une politique tarifaire raisonnable des salles et équipements
- **Aller vers une mutualisation des moyens**
Matériel scénique - ressources humaines techniques et bénévoles
- **Aller vers une programmation culturelle partagée et concertée**
Un support unique de l'agenda culturel partagé
- **Aller vers une programmation culturelle reliant pratique et diffusion**
Emmener les jeunes et les familles dans la création et la diffusion

Mettre en place une politique culturelle ambitieuse organisée pour et par le local, mais ouverte aux vacanciers

- **Créer une communication identitaire de la vallée** dont la Communauté de communes pourrait avoir la charge
Règles et charte communes d'affichage et identification des espaces d'affichage - Site internet de la vallée - Publicité chartée en entrée de vallée et de commune - Soirée de présentation de l'agenda culturel de la vallée - Mise en place d'un réseau social événementiel - Relais d'information sur les supports des communes (sites et bulletins) et des OT - Relais sur les supports de collecte et de diffusion de l'information touristique (APIDAE) -
- **Accompagner la structuration des acteurs**
Un tiers-lieu à disposition des acteurs - Relayer/former les bénévoles
- **Assurer un pilotage intercommunal du projet culturel de la vallée**
Mise en réseau des acteurs - Faciliter le partage des projets et initiatives - Assurer un financement des projets à impacts intercommunaux - Apporter une ingénierie culturelle et financière

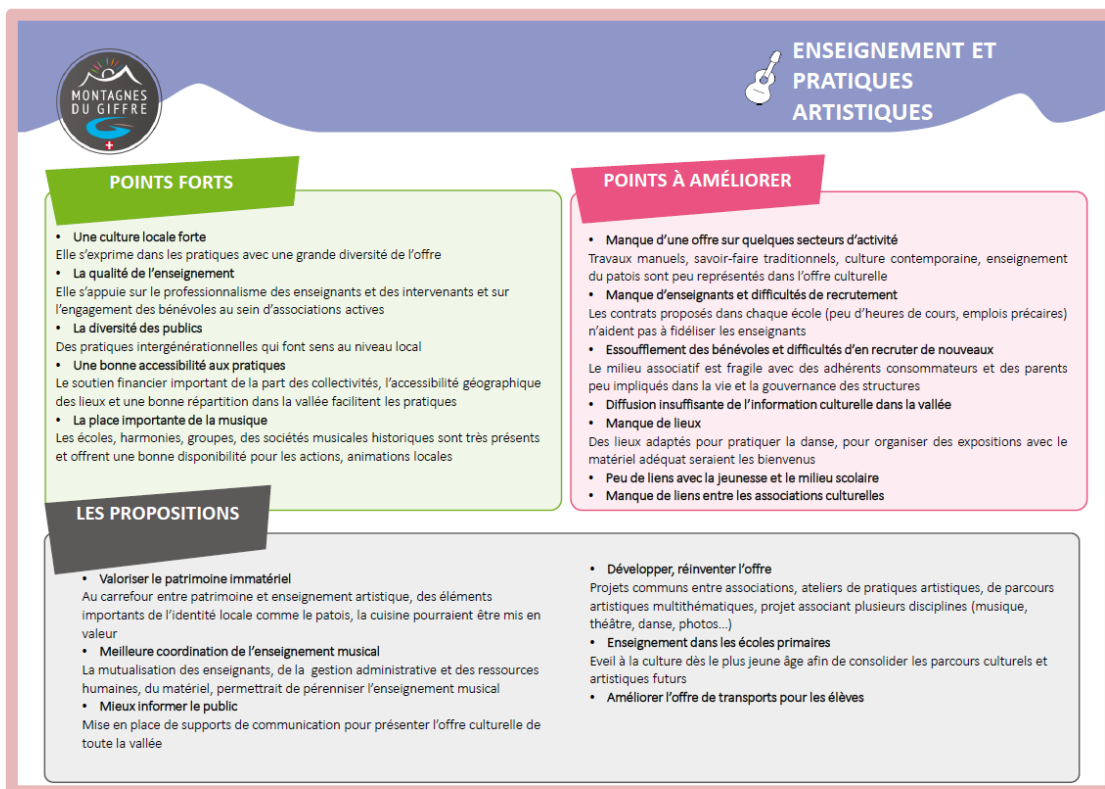


Figure 15: Synthèse de l'état des lieux et des propositions faites au sujet de l'enseignement et des pratiques artistiques.

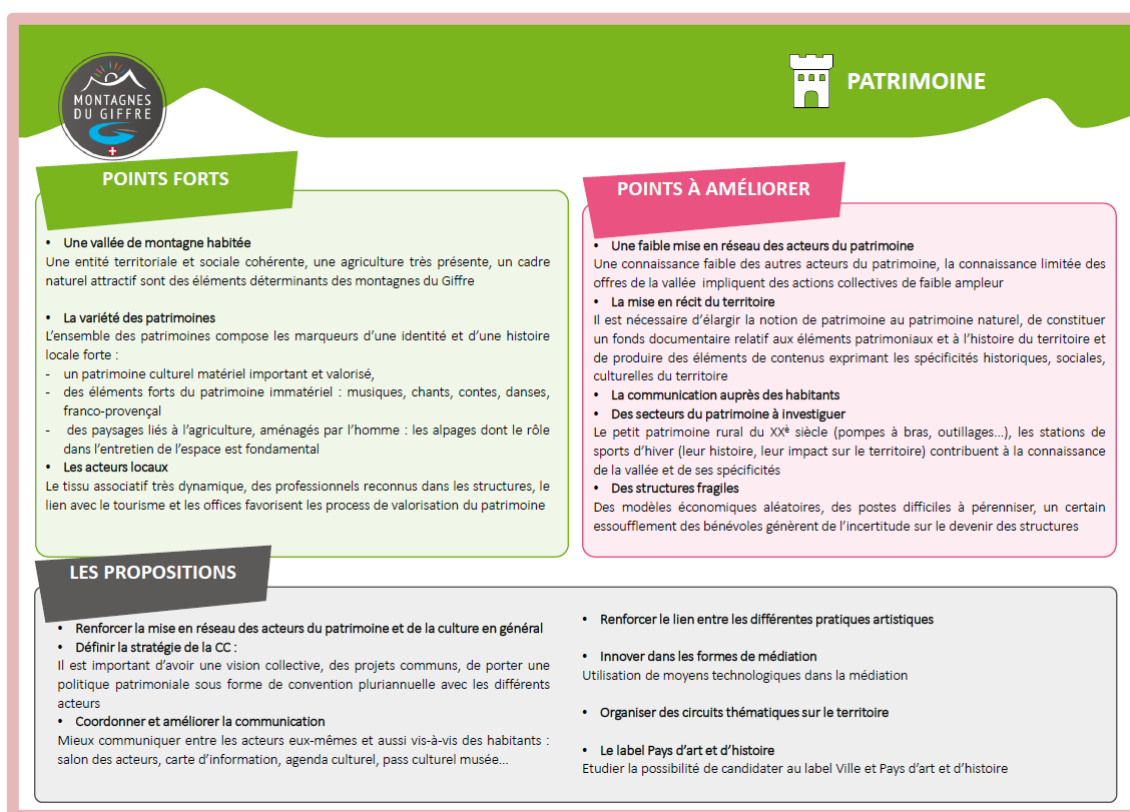


Figure 16: Synthèse de l'état des lieux et des propositions faites au sujet du patrimoine.

Cet atelier, notamment la somme des différents retours au sujet des thématiques abordées, a permis de mettre en exergue des actions communes à l'ensemble des thématiques

Figure 17: Synthèse des actions communes à l'ensemble des quatre thématiques abordées.



- L'enquête en ligne

En avril 2023 fut lancée une enquête en ligne auprès des habitants et touristes du territoire afin de connaître leurs pratiques artistiques et culturelles, leurs ressentis au sujet de la culture sur le territoire, ainsi que leurs souhaits en matière culturelle.

Cette enquête a permis d'aboutir à une analyse croisée des forces et faiblesses du territoire, en s'appuyant également sur le résultat du séminaire des acteurs.

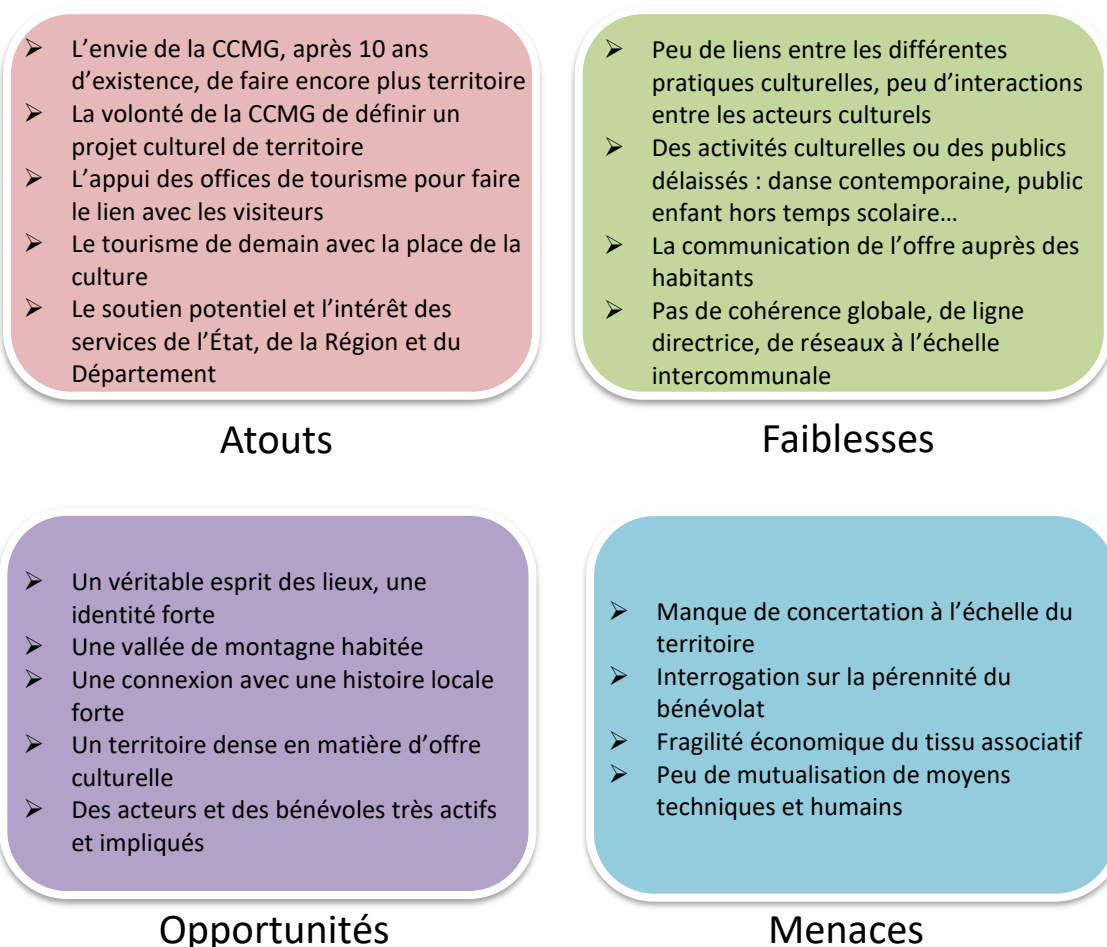


Figure 19: Schema des forces et faiblesses du territoire en matière culturelle.

- Le séminaire techniciens et élus de la commission culture

Le 5 mai 2023 fut organisé un séminaire ayant rassemblé près de 25 personnes, élus, techniciens et gestionnaire de structures culturelles.

Il s'agissait, lors de ce séminaire, de reformuler les propositions identifiées lors du séminaire du 21 mars et de les classer sur des matrices formées par deux axes :

- En ordonnée : les efforts financiers, humains et organisationnels à fournir pour réaliser l'action
- En abscisse : l'impact de l'action sur le territoire en termes de public touché, pérennisation des activités et de l'offre, ainsi que la structuration territoriale (accessibilité et répartition) ...

Ce séminaire a ainsi permis d'aboutir à une structuration de l'architecture du présent projet culturel par la priorisation des actions qui ont été évoquées lors des précédents temps de co-construction.

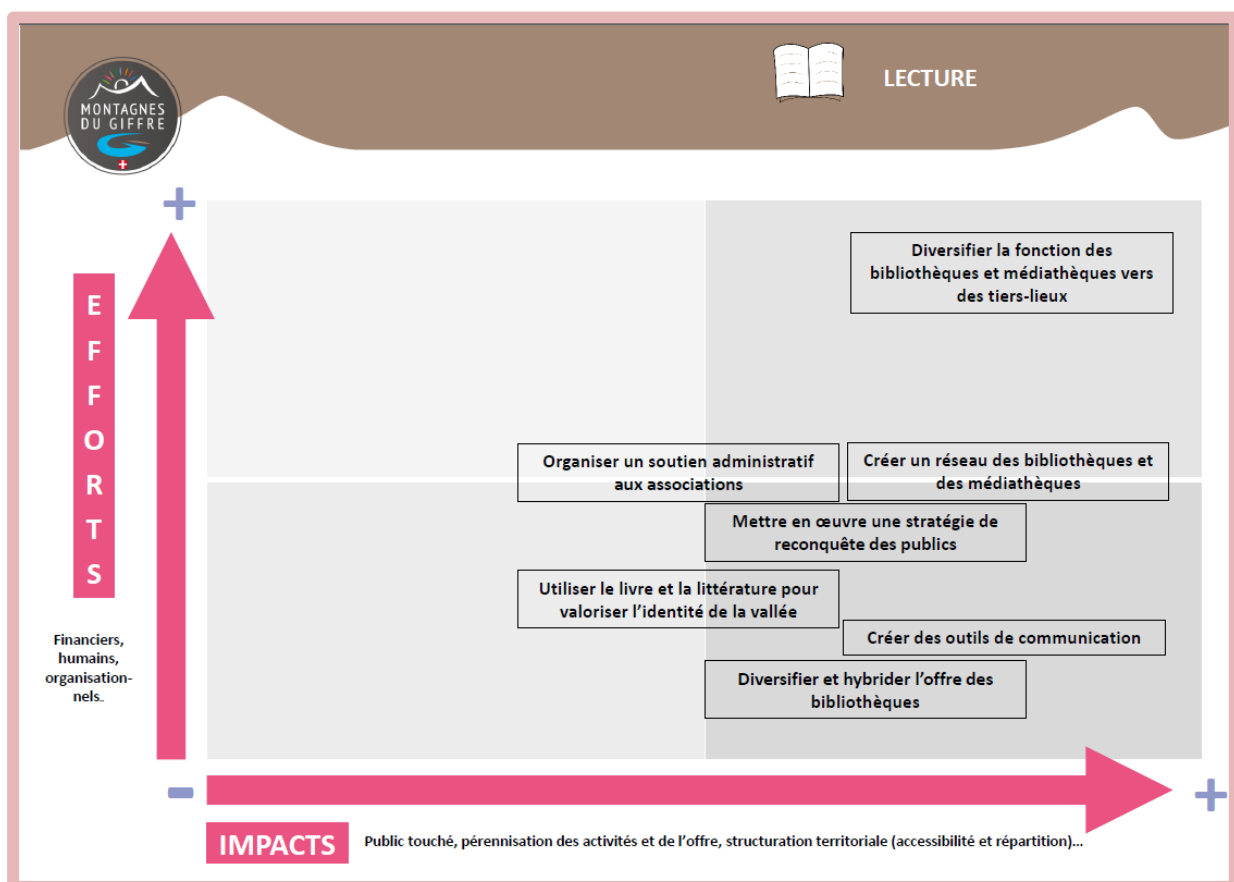


Figure 20: Matrice de classement des propositions d'actions relevant de la lecture.

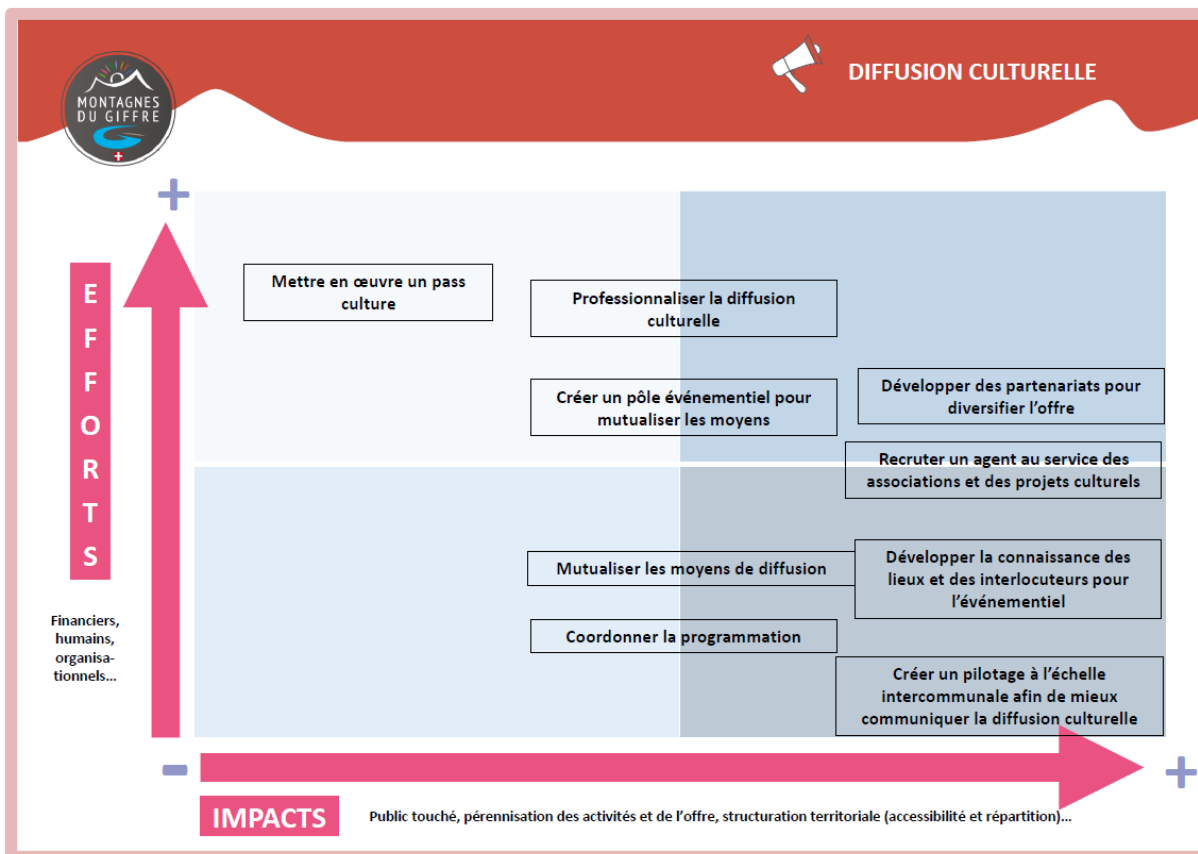


Figure 21: Matrice de classement des propositions d'actions relevant de la diffusion culturelle.

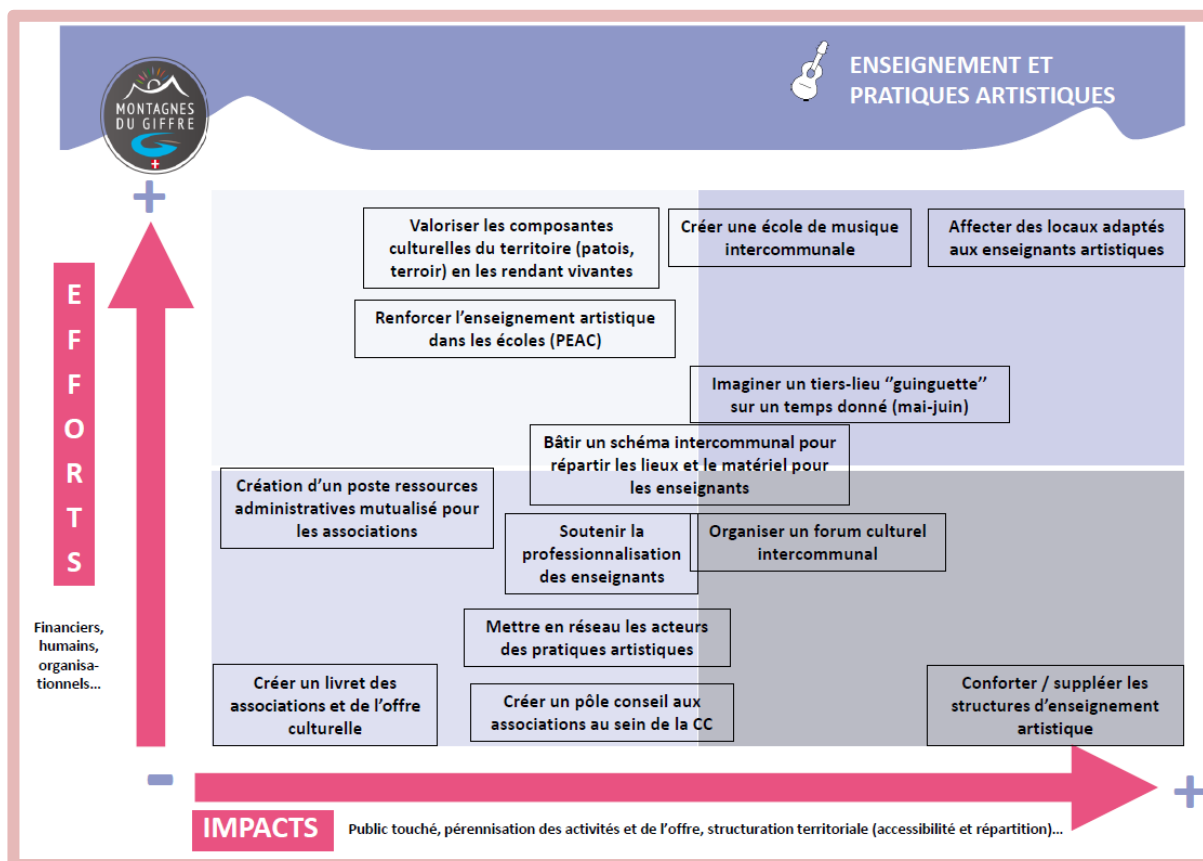


Figure 22: Matrice de classement des propositions d'actions relevant de l'enseignement et des pratiques artistiques

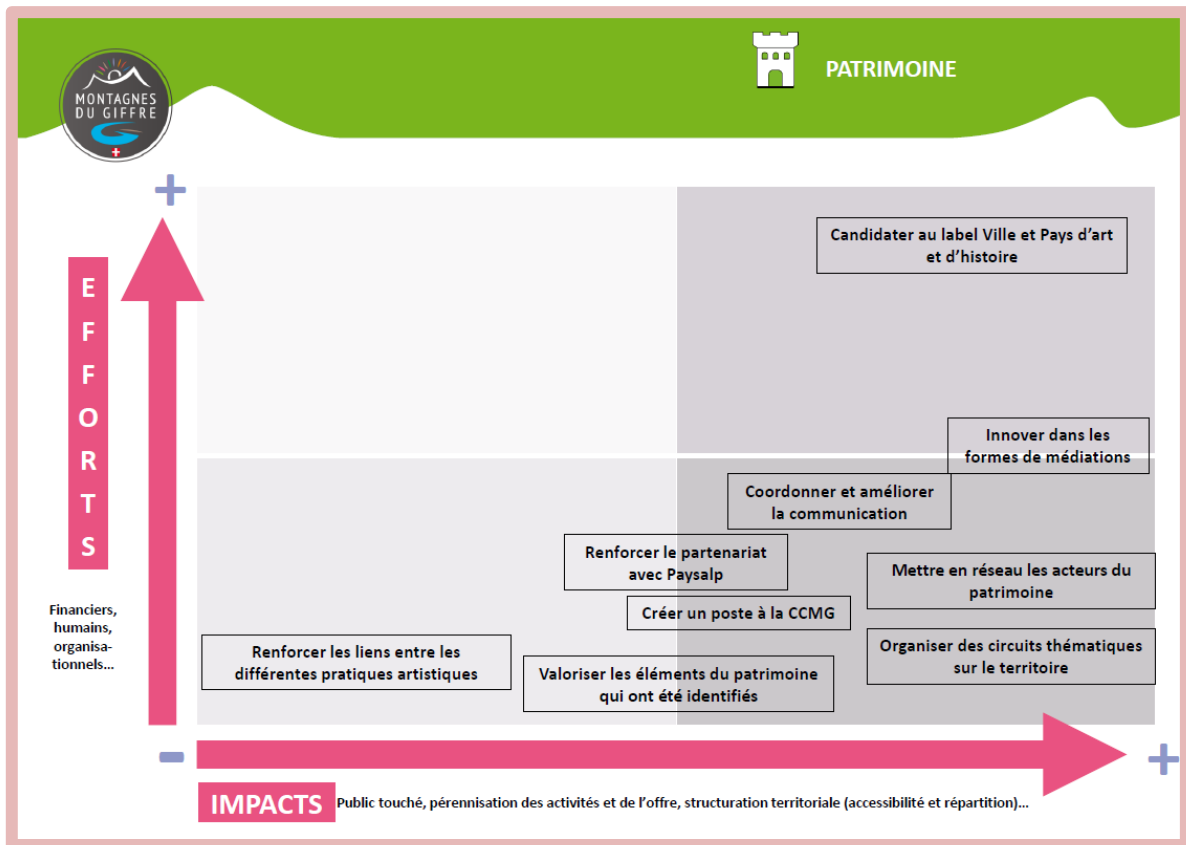


Figure 23: Matrice de classement des propositions d'actions relevant du patrimoine.

- Commission Culture et Conseil communautaire

A l'issue des séquences de co-construction, les propositions nées de celles-ci ont été présentées au sein des instances communautaires : la commission Culture, le Bureau communautaire et le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre.

Ces propositions ont été regroupées au sein de quatre grands axes transversaux afin de dépasser les quatre thématiques précédentes (Patrimoine, Lecture, Diffusion culturelle et Enseignement & pratiques artistiques) pour refléter la typologie des orientations exprimées.

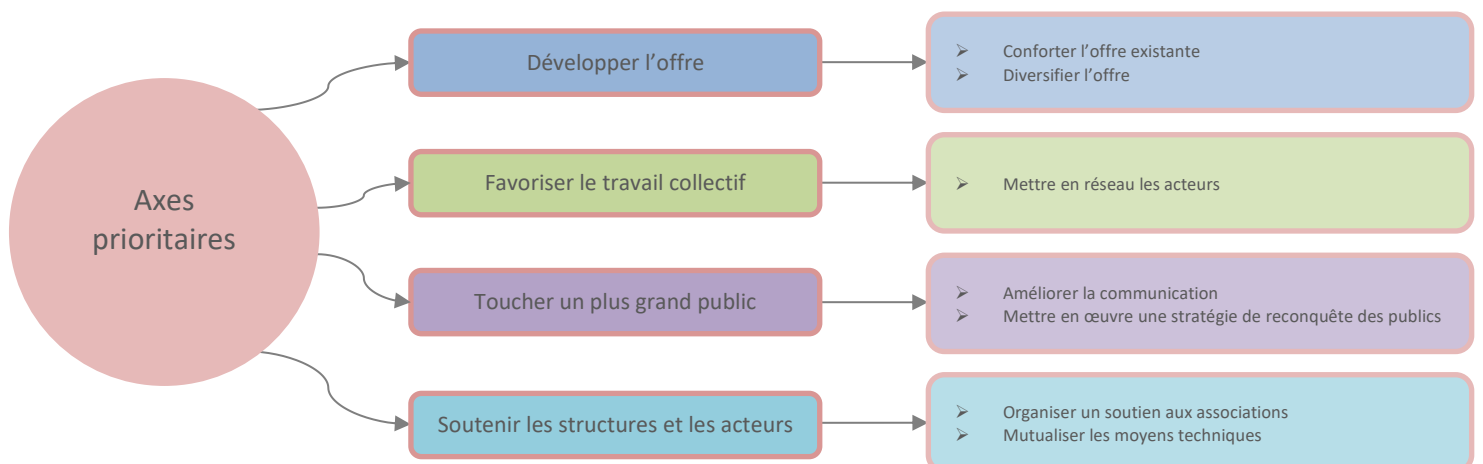


Figure 24: Schéma présentant les quatre axes issus de la phase de préfiguration du projet culturel et leurs grandes orientations.

Pour chaque axe, les premières propositions d'actions issues des étapes antérieures de réflexion ont été classées en deux catégories :

- Les plus importantes
- Les secondaires



Figure 25: Classement des propositions d'actions pour l'axe: développer l'offre.



Figure 26: Classement des propositions d'actions pour l'axe: favoriser le travail collectif.



Figure 27: Classement des propositions d'actions pour l'axe: toucher un plus grand public.

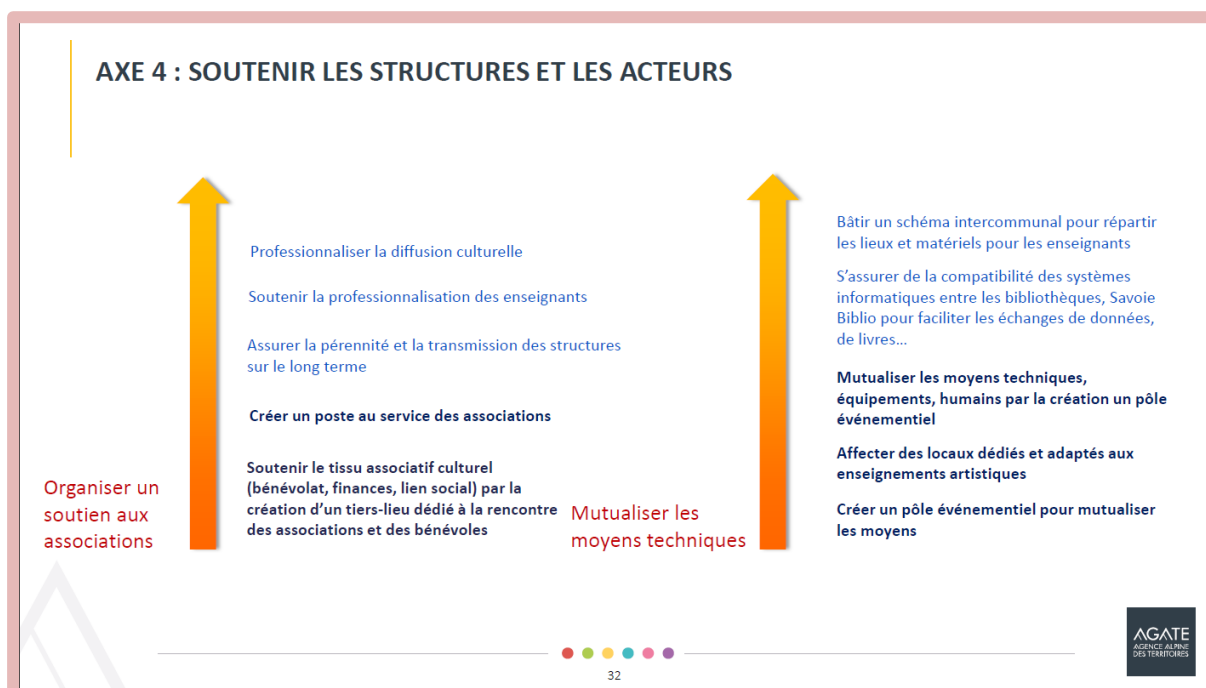


Figure 28: Classement des propositions d'actions pour l'axe: soutenir les structures et acteurs.

Cette phase de réflexion commune a ainsi mis en avant différents enjeux :

- la nécessité d'une adaptation de l'offre culturelle pour mieux répondre à l'évolution des attentes notamment du jeune public et également du public touristique,
- la nécessité d'une plus forte cohérence et complémentarité de l'offre culturelle en préalable indispensable à l'enjeu suivant,
- la nécessité d'ouvrir la culture au plus grand nombre et à la diversité des publics,
- la nécessité de s'appuyer sur les acteurs pour préserver la vitalité des initiatives et de l'offre culturelle.

De la préfiguration à l'élaboration du projet culturel de territoire

1 Validation de la démarche

Le 15 novembre 2023, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre, par le vote de son Conseil communautaire, valide la poursuite du travail de la CCMG pour le développement de sa politique culturelle intercommunale, au moyen d'un projet culturel de territoire, et de mettre en œuvre les moyens humains et financiers nécessaires.

Cette validation suit les quatre axes prioritaires ayant émergé lors des étapes de préfiguration du projet culturel de territoire :

Axe 1 – Développer l'offre, en confortant l'existant et en la diversifiant

Axe 2 – Favoriser le travail collectif, en mettant en réseau les acteurs culturels du territoire

Axe 3 – Toucher un public plus large, en améliorant la communication et en mettant en œuvre une stratégie de reconquête des publics, notamment la jeunesse

Axe 4 – Soutenir les structures et acteurs, en organisant le soutien et en mutualisant les moyens techniques

Ces différents axes ont fait l'objet d'un travail du service culture de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre pour les présenter aux acteurs culturels du territoire et préciser la feuille de route suivie par la CCMG pour aboutir à la rédaction de son projet culturel de territoire.

2 Présentation de la feuille de route Culture

Le 12 mars 2024, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre est revenue vers les personnes ayant été sollicitées durant les étapes de préfiguration du projet culturel de territoire pour leur présenter l'avancement de la démarche.

Ce temps a permis à la Communauté de communes de préciser sa feuille de route Culture, fondée sur les quatre axes prioritaires susmentionnés, et de présenter les différentes actions identifiées pour le territoire (Annexe 1 – page 64-65).



Figure 29: Présentation de la feuille de route Culture de la CCMG le 12 mars 2024 à Samoëns.

3 Ateliers de travail

À la suite de la présentation de la feuille de route Culture, et en s'appuyant sur les actions relevées lors des étapes de préfiguration du projet culturel de territoire, la Communauté de communes a entrepris de composer des premiers essais de projet culturel de territoire.

Afin de définir les actions prioritaires pour le territoire, un cycle de trois réunions de travail fut organisé avec des acteurs culturels du territoire, des élus de la commission Culture de la CCMG et des élus communaux délégués à la culture.

Par groupe, les participants devaient remplir un questionnaire (Annexe 2 – page 66) afin d'exprimer leur avis sur l'action proposée, sur la base d'une fiche action structurée autour de trois catégories : les objectifs de l'action, la description de l'action et les indicateurs d'évaluation de l'action (figure 30).

Fiche action n°	<i>Intitulé de l'action</i>
Objectifs attendus	
Description de l'action proposée	
Indicateurs d'évaluation proposés	

Figure 30: Fiche action succincte.

Ce cycle de trois ateliers a permis de valider des actions, d'en ajuster certaines, et d'en faire apparaître de nouvelles à la lumière des retours des participants et de nombreux échanges.

Ainsi, le projet culturel de territoire de la CCMG s'articule autour de 18 actions regroupées en 4 grands axes, et s'appuie sur un ensemble de principes structurants qui l'irriguent en profondeur.

4 Les grands principes du projet culturel de territoire

4.1 Un projet culturel connecté au territoire

L'ambition du projet culturel de territoire est de faire rayonner la culture sur l'ensemble de la vallée et toucher l'ensemble des habitants et touristes du territoire, ainsi que contribuer pleinement aux perspectives du territoire. À ce titre, en tant que politique sectorielle de la CCMG, le projet culturel de territoire s'imbrique dans une vision globale prospective de la vallée, laquelle a été transcrite dans le projet de territoire de la CCMG.

À noter qu'un projet culturel de territoire est un outil évolutif qui s'adapte au territoire. Ainsi, celui-ci peut être amené à évoluer et être mis à jour au regard des actions et projets menés.

Également, le projet culturel de territoire s'inscrit dans un cadre environnemental d'exception. À ce titre, il intègre pleinement les enjeux environnementaux dans chaque action qui le compose.

4.2 Portage politique du projet culturel de territoire

À l'image du projet de territoire de la CCMG, le projet culturel se veut être un projet dépassant la Communauté de communes pour être un projet de territoire, au sein duquel se renforce une coopération permettant la mise en œuvre des actions le composant. La participation des élus communaux délégués à la culture aux différents ateliers de co-construction et commissions Culture de la CCMG témoigne de cette ambition.

Il s'agira également de faire évoluer les statuts de la Communauté de communes afin de se doter des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet culturel de territoire et de ses actions.

4.3 Les droits culturels

Le projet culturel de territoire est irrigué par la prise en compte des droits culturels, définis comme

« les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de la vie des personnes, seules ou en groupe »³.

Œuvre de nombreux textes, les droits culturels se sont structurés au fil des années, depuis l'article 1 de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* de 1948. En 2007, la Déclaration de Fribourg relative aux droits culturels en pose les grands principes. Garantissant pour chacun la liberté d'expression culturelle et artistique, le projet culturel de territoire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre et sa mise en œuvre seront garants de l'application de ces droits sur le territoire, tout en sensibilisant les acteurs du territoire à leur sujet.

³ Culture(s) & ruralité(s), *Diversité et droits culturels*
Disponible sur : <https://cultureruralite.fr/diversite-et-droits-culturels/>

4.4 Suivi et évaluation des actions

Le projet culturel de territoire et ses actions feront l'objet d'un suivi régulier, tant sur le déploiement des actions, au regard de leur calendrier respectif, que les actions en elles-mêmes.

L'évaluation se construira comme telle :

- Un bilan annuel au prisme des indicateurs d'évaluation de chaque action
- Des bilans intermédiaires selon les partenariats signés par la Communauté de communes, en lien notamment avec des comités de pilotage.
- Une évaluation finale à échéance du projet culturel de territoire

Réalisés en lien avec les élus communaux et communautaires, ces bilans et évaluations pourront également associer des acteurs culturels et des habitants du territoire, ainsi que s'appuyer sur des outils d'évaluation spécifiques.

4.5 Une fiche action par action

Le projet culturel de territoire de la Communauté de communes est structuré par 18 actions réparties au sein de 4 grands axes. Ces actions seront présentées sous la forme d'une fiche, telle que le modèle ci-dessous la présente. Composée de plusieurs rubriques, chaque fiche détaille l'ensemble des éléments utiles à l'appréciation de chaque action.

Action n°	<i>Titre de l'action</i>		
Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation			
Contexte			
Objectifs attendus			
Description de l'action proposée			
	Exemple :		
Public(s) visé(s)		Lieu(x) de réalisation	
Partenaires potentiels		Communication de l'action	
Moyens humains			
Moyens techniques			
Moyens financiers			
Méthodologie		Calendrier de mise en œuvre	
Indicateurs d'évaluation proposés			

Les axes et actions du projet culturel de territoire

1 Un développement du territoire par la culture

1.1 Structurer une politique culturelle intercommunale ambitieuse et rayonnante

Action 1	Penser le futur du service culture intercommunal et sa gouvernance
-----------------	---

Maître d'ouvrage	CCMG
Niveau de mutualisation	Intercommunalité - Communes
Contexte	<p>En janvier 2023, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre a initié une démarche relative à la politique culturelle qu'elle souhaiterait mettre en œuvre à l'échelle du territoire et dans le cadre de ses compétences. Cette démarche a permis de mettre en exergue la nécessité pour la CCMG de disposer d'une personne chargée de l'élaboration du projet culturel de territoire (PCT) de l'intercommunalité. Un premier service culture voit ainsi le jour afin d'assurer les activités courantes de la CCMG en matière culturelle et travailler à l'élaboration du présent PCT. De ce processus d'élaboration, il a été mis en évidence le besoin de définir une action relative au développement futur d'un service culture intercommunal à ses débuts.</p>
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le service culture intercommunal des outils et moyens nécessaires à son fonctionnement • Anticiper le développement du service culture intercommunal au regard des actions du projet culturel de territoire • Définir la gouvernance du service culture intercommunal et la mutualisation avec les communes du territoire
Description de l'action proposée	<p>Par la mise en place d'un projet culturel de territoire, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre affirme sa volonté de pérenniser un service culture structuré dont le rôle sera de décliner sous forme opérationnelle les actions fléchées dans le présent projet culturel de territoire.</p> <p>En étroite collaboration avec les élus, le service culture mettra en œuvre une politique culturelle intercommunale répondant aux attentes des habitants et en adéquation avec un territoire singulier pourvu d'un dynamisme et d'une vitalité culturels uniques. Cette politique culturelle, dont le présent projet culturel de territoire et ses différentes actions sont le reflet, pourra se réaliser en nouant des partenariats structurants et pertinents, adaptés à chaque action.</p> <p>Ce service sera à l'écoute des orientations formulées par les élus communautaires, notamment les élus de la commission Culture de la Communauté de communes, laquelle pourra inviter, dans une logique de gouvernance partagée, les élus des communes et acteurs culturels du territoire à participer aux commission Culture de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre.</p> <p>Pour assurer ses missions, le service sera doté des ressources humaines et moyens financiers nécessaires à l'animation et la mise en œuvre des actions du présent projet culturel de territoire. Il sera en interaction permanente avec les communes et les acteurs locaux, lesquels pourront solliciter le service pour lui demander son expertise.</p>

	<p>La sanctuarisation d'un poste constitue une première étape importante permettant la structuration initiale d'un service culture intercommunal. À terme, le service pourra évoluer et se renforcer progressivement en fonction des besoins identifiés et des actions du présent projet culturel de territoire. Cette réflexion relative au développement du service culture intercommunal sera notamment effectuée à la lumière d'une mutualisation avec les communes du territoire.</p> <p>Exemple (cf. fiche action 13) : Penser la création d'un réseau de bibliothèques et médiathèque. Recruter un coordinateur de réseau au sein du service culture intercommunal afin de disposer d'un chargé de mission pour organiser, animer et veiller au fonctionnement du réseau et de ses outils.</p>		
Public(s) visé(s)	/	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> Communes et acteurs culturels du territoire Département de la Haute-Savoie Savoie Haute-Savoie Biblio – Conseil Savoie Mont Blanc Région Auvergne-Rhône-Alpes DRAC Auvergne-Rhône-Alpes 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG et portail culturel Réseaux sociaux Presse écrite et radios Communiqué(s) de presse et mail(s) Réunion(s) publique(s) Site internet des communes et offices de tourisme du territoire
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> 40 000 € brut chargé pour une personne chargée du service culture Budget annuel du service 		
Méthodologie	<p>Étape 1 (unique) : validation du projet culturel de territoire et, de façon concomitante, création d'un service culture intercommunal permanent</p> <p>Étape 2 (inscrite dans la durée) : déploiement des actions du présent PCT et analyse des besoins inhérents à celles-ci</p> <p>Étape 3 (le cas échéant) : recrutement si nécessaire</p>	Calendrier de mise en œuvre	<p>Étape 1 : à partir de janvier 2026</p> <p>Étape 2 et 3 : selon avancement et calendrier de chaque action</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Fonctionnement interne du service Retours des élus et des services Retours des acteurs locaux et des habitants du territoire Enquêtes et réunions publiques auprès des habitants et des touristes Dynamisme et pérennisation des actions du projet culturel de territoire 		

Action 2
Accompagner l'attractivité du territoire par le développement du tourisme culturel dans la vallée

Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	Intercommunalité – Communes – Offices de tourisme		
Contexte	<p>La vallée du Giffre est un territoire touristique par excellence. Les éléments naturels le composant confèrent à celui-ci une attractivité touristique marquée par deux saisons, la saison estivale et hivernale. Toutefois, cette structuration touristique, notamment le tourisme hivernal étroitement lié aux conditions climatiques froides et aux températures hiémales, soulève la question de la durabilité du modèle touristique actuel face au changement climatique.</p> <p>La diminution progressive de l'enneigement et la raréfaction des hivers rigoureux fragilisent le tourisme hivernal. Dans ce contexte d'évolution amenant le territoire à s'orienter progressivement vers un tourisme quatre saisons, le présent projet culturel de territoire se veut être un outil permettant d'inscrire la culture comme source d'attractivité pour le territoire, notamment au moyen du tourisme culturel.</p>		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter la culture comme moyen d'attractivité • Participer à l'attractivité et la diversification touristique du territoire • Accompagner la transition touristique du territoire 		
Description de l'action proposée	<p>Par tourisme culturel, nous prenons la définition faite par l'Assemblée générale d'ONU Tourisme à sa vingt-deuxième session (2017) :</p> <p style="text-align: center;"><i>« un type d'activité touristique dans lequel la motivation essentielle du visiteur est d'apprendre à connaître, de découvrir et de consommer les attractions/ produits culturels d'une destination touristique, matériels et immatériels, et d'en faire l'expérience. Ces attractions/produits se rapportent à un ensemble de caractères distinctifs d'une société – d'ordre matériel, intellectuel, spirituel et émotionnel – recouvrant les arts et l'architecture, le patrimoine historique et culturel, le patrimoine culinaire, la littérature, la musique, les industries créatives et les cultures vivantes avec leurs styles de vie, leurs systèmes de valeurs, leurs croyances et leurs traditions »</i></p> <p>Par cette action, il s'agit de présenter le projet culturel de territoire et les actions inhérentes à celui-ci comme outils supports au service du développement du tourisme culturel sur le territoire, en complémentarité avec les activités et événements culturels proposés par les acteurs culturels de la vallée. Il s'agit dès lors de développer une offre culturelle de qualité encline à intéresser l'ensemble des publics présents sur le territoire, locaux et touristes, et qui investit une majorité de l'année afin de développer un tourisme quatre saisons.</p> <p>Cette action contribue également au développement d'une économie culturelle et à la stimulation de l'économie locale, en favorisant notamment la création d'emplois directs et indirects et de richesse.</p> <p>Exemple(s) : Parcours patrimoniaux, établissements patrimoniaux, visites guidées décalées, rallyes culturels,...</p>		
Public(s) visé(s)	Tous les publics	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> • Artistes et acteurs culturels locaux • Communes du territoire • Département de la Haute-Savoie • Région Auvergne-Rhône-Alpes • DRAC Auvergne-Rhône-Alpes 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la CCMG et portail culturel • Site touristique de la CCMG • Site internet des communes et offices de tourisme du territoire • Réseaux sociaux • Presse écrite et radios

			<ul style="list-style-type: none"> • Communiqué(s) de presse et mail(s) • Réunion(s) publique(s) • Supports physiques d'information Culture
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> • À définir selon le(s) projet(s) (Budget annuel du service - cf. fiche action 1) 		
Méthodologie	Développement des actions intégrées au présent PCT, selon le calendrier de chaque action	Calendrier de mise en œuvre	À partir de janvier 2026, pour toute la durée du projet culturel de territoire
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Retours des touristes sur la raison de leurs venues • Mesure création de richesse et d'emplois • Statistiques de fréquentation des propositions culturelles du territoire • Statistiques sur l'information culturelle du territoire 		

1.2 Exprimer l'identité du territoire

Action 3	Inventorier et valoriser le patrimoine constituant la vallée		
Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	Intercommunalité - communes		
Contexte	Le territoire est composé de nombreux patrimoines témoignant de son histoire et de son identité. Qu'ils soient paysagers, culturels ou immatériels, ces éléments caractérisent le territoire et constituent un moyen de le valoriser, de le découvrir et de le comprendre.		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en récit la vallée • Valoriser le patrimoine matériel et immatériel constituant la vallée • Sauvegarder, valoriser et transmettre l'histoire de la vallée et son patrimoine • Apporter de nouvelles connaissances • Flécher le patrimoine comme moyen d'attractivité et de découverte du territoire 		
Description de l'action proposée	<p>L'action se décline en deux volets complémentaires.</p> <p>Le premier consiste à engager une démarche de recensement et/ou de mise à jour des bases de données existantes afin d'identifier l'ensemble du patrimoine matériel de la vallée. Cette étape vise à constituer un inventaire patrimonial exhaustif, structuré et partagé, accessible en ligne par la suite (cf. fiche action 16). Cette démarche s'effectuera en lien direct avec les acteurs culturels locaux.</p> <p>Le second volet consiste en l'identification des forces en présence et de faire émerger des thématiques patrimoniales fortes, porteuses de l'identité du territoire. L'objectif final est de valoriser ce patrimoine à travers des projets patrimoniaux concrets et partagés, travaillés avec les communes, les acteurs culturels et habitants du territoire. Les projets patrimoniaux issus des réflexions engagées à partir des inventaires s'inscriront dans une optique de développement du tourisme culturel dans vallée (cf. fiche action 2) et d'étude du label Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH) (cf. fiche action 4). Cette valorisation patrimoniale peut également être assurée par la création, la gestion ou l'accompagnement de structures patrimoniales, telles que des musées.</p> <p>Aussi, des collectes de mémoires auprès des habitants du territoire pourront être effectuées pour sauvegarder les mémoires collectives du territoire.</p> <p>Exemple(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application de valorisation du patrimoine : jeux de piste, visites guidées, ... • Créer/gérer/soutenir un ou des musées relatifs au patrimoine présent sur le territoire • Imaginer de nouvelles formes de médiation et visites pour découvrir la vallée et toucher tous les publics • Collecte de témoignages auprès d'habitants qui ont connu l'ancien train de la vallée (CEN) 		
Public(s) visé(s)	Tous les publics	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs patrimoniaux (Fondation du patrimoine,...) • Acteurs culturels du territoire • Communes du territoire • Département de la Haute-Savoie • Région Auvergne-Rhône-Alpes • DRAC Auvergne-Rhône-Alpes 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la CCMG et portail culturel • Site touristique de la CCMG • Site internet des communes et offices de tourisme du territoire • Réseaux sociaux • Presse écrite et radios

			<ul style="list-style-type: none"> • Communiqué(s) de presse et mail(s) • Réunion(s) publique(s) • Supports physiques d'information Culture
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> • À définir selon le(s) projet(s) (Budget annuel du service - cf. fiche action 1) 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : inventaire/mise jour des bases des données relatives au patrimoine de la vallée</p> <p>Étape 2 : étude de l'inventaire avec les acteurs culturels locaux et habitants pour en dégager des objets/thèmes saillants</p> <p>Étape 3 : analyse des formes de valorisation possibles</p> <p>Étape 4 : selon étape 3, étude de faisabilité du projet identifié à l'étape 3</p>	Calendrier de mise en œuvre	À partir de 2027 pour l'inventaire du patrimoine de la vallée
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Retours des acteurs culturels du territoire et des habitants • Remarques des habitants et touristes concernant leurs attentes liées à la vallée • Retours issus de la communication liée à l'action • Réception et appropriation du résultat de chaque projet émanant de cette fiche action 		

Action 4

Étudier le cahier des charges du label Pays d'art et d'histoire

Maître d'ouvrage	CCMG
Niveau de mutualisation	Intercommunalité - Communes
Contexte	<p>Le projet culturel de territoire de la Communauté de communes accorde une place importante au patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel. Il s'agit de pouvoir le préserver, le valoriser et le transmettre aux générations futures.</p> <p>Dans cette optique, le projet culturel de territoire intègre un ensemble d'actions variées liées au patrimoine, qu'il entend articuler de manière cohérente. Cette cohérence sera assurée par une mise en parallèle des actions relevant du patrimoine avec le cahier des charges du label Ville et Pays d'art et d'histoire (VPAH).</p>
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la possibilité pour la Communauté de communes de candidater au label Ville et Pays d'art et d'histoire • Valoriser le territoire et la démarche initiée par celui-ci auprès de son patrimoine • Conserver et valoriser le patrimoine de la vallée
Description de l'action proposée	<p>Décerné par l'État, le label Ville et Pays d'art et d'histoire « <i>qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.</i> »</p> <p>Ce label valorise l'engagement d'un territoire envers son patrimoine, tout en lui offrant une reconnaissance nationale. Il permet d'appuyer le développement du tourisme culturel (cf. fiche action 2) sur un territoire, de bénéficier de conseils et d'expertises spécialisés, et d'intégrer un réseau de partenaires engagés dans des dynamiques similaires.</p> <p>Pour obtenir ce label, le territoire candidat doit répondre à quatre critères :</p> <p>« - un réel engagement politique des collectivités candidates à faire de la culture, de l'architecture et du patrimoine un projet local de développement ; - un périmètre pertinent défini à partir de critères de cohérence historique, géographique, démographique et culturelle ; - les moyens mis en œuvre par la collectivité candidate pour assurer la connaissance, la conservation, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine ainsi que la capacité à respecter dans le temps les engagements liés à l'attribution du label en termes matériel, financier et humain ; - la déclinaison explicite du projet VPAH dans les politiques locales menées par les collectivités candidates »</p> <p>Dans cette perspective, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre entend structurer ses actions patrimoniales autour d'une stratégie cohérente afin d'évaluer l'opportunité et la pertinence d'une candidature au label Ville et Pays d'art et d'histoire. Cela implique d'intégrer les critères du label à certaines actions du présent projet culturel, mais aussi de les garder en ligne d'horizon tout au long de la mise en œuvre des actions en lien avec le patrimoine.</p> <p>À l'issue de la période de mise en œuvre du présent projet culturel de territoire, la Communauté de communes décidera de l'opportunité de déposer une candidature au label, à la lumière d'une analyse du cahier des charges de celui-ci, des implications concrètes liées à une adhésion au label, ainsi que d'une évaluation des actions patrimoniales intégrées au présent projet culturel de territoire.</p>

Exemple(s) : /			
Public(s) visé(s)	Tous les publics	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> Acteurs culturels locaux Communes du territoire Département de la Haute-Savoie DRAC Auvergne-Rhône-Alpes État – label VPAH 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG et portail culturel Site touristique de la CCMG Site internet des communes et offices de tourisme du territoire Réseaux sociaux Presse écrite et radios Communiqué(s) de presse et mail(s) Réunion(s) publique(s) Supports physiques d'information Culture
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> Budget annuel du service (cf. fiche action 1) 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : mise en place d'actions relatives au patrimoine et répondant aux critères du label VPAH</p> <p>Étape 2 : étude approfondie du cahier des charges (ce que l'intégration au label implique) : recrutement, moyens financiers,...</p> <p>Étape 3 : échange avec des personnes référentes du label, des territoires déjà labellisés et les communes du territoire</p> <p>Étape 4 : (fin de mise en œuvre du PCT) : présentation de la démarche aux élus et perspectives concernant le label</p>	Calendrier de mise en œuvre	À partir de 2029 pour évaluer les actions patrimoniales du présent PCT
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Retours des élus au sujet de la démarche Avancement des actions relatives au patrimoine Résultats de l'analyse du cahier des charges du label Résultats des échanges avec les communes du territoire et avec des personnes référentes du label VPAH, ainsi qu'avec des territoires déjà labellisés 		

Action 5

Revitaliser et enrichir le sentier Art et Nature

Maître d'ouvrage	CCMG
Niveau de mutualisation	Intercommunalité – Département
Contexte	<p>Le sentier Art et Nature prend sa source au sein du parc de la Chartreuse de Mélan, un espace du Département de la Haute-Savoie jalonné de sculptures monumentales d'art contemporain. S'appuyant sur la voie verte Le Fil du Giffre, ce parcours artistique en pleine nature est né de l'initiative d'une association locale, <i>Artistes en Herbe</i>. À la suite de la dissolution de cette dernière, la Communauté de communes a été désignée pour reprendre la gestion des œuvres disposées le long du sentier.</p> <p>Aujourd'hui, le sentier comprend de nombreuses œuvres contemporaines réparties entre Taninges et Morillon, le long du Giffre. Il bénéficie actuellement d'une mise en valeur grâce à plusieurs supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des panneaux permanents dans la commune de Taninges • des cartels à proximité immédiate des œuvres pour en expliquer leur signification et apporter des éléments de compréhension sur la faune et la flore environnantes • de la documentation touristique <p>Véritable proposition de découverte de la vallée, ce sentier permet de valoriser le territoire par le prisme de la création contemporaine, en lien direct avec la nature et le patrimoine.</p>
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le tourisme culturel dans la vallée • Sauvegarder et développer une initiative locale valorisant la vallée et son identité • Mettre en valeur la voie verte Le Fil du Giffre • Faciliter l'accès à la culture, notamment à l'art contemporain
Description de l'action proposée	<p>Dans ce contexte, l'action proposée consiste à redonner un nouvel élan à ce sentier à travers deux axes complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la remise en état des œuvres existantes et peu dégradées, et la restauration des supports de médiation afférents (panneaux explicatifs, signalétique et cartels) • l'enrichissement du sentier par l'intégration de nouvelles œuvres, dans une continuité artistique et géographique cohérente avec l'esprit initial du projet. <p>La remise en état des œuvres et du sentier se fera grâce à l'appui du service sentier de la Communauté de communes.</p> <p>Dans un second temps, le projet d'enrichissement du sentier pourra être mené en collaboration avec des structures locales, notamment des musées, lieux de création et des artistes via des résidences d'artiste annuelles (cf. fiche action 6), ainsi qu'avec le Département de la Haute-Savoie (cf. fiche action 1).</p> <p>La signature d'un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC AURA), le ministère de l'Éducation nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), le Département de la Haute-Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc et la Caisse d'allocations familiales permettra d'approfondir le projet d'enrichissement du sentier.</p> <p>De façon concomitante, la mise en valeur du sentier pourra s'appuyer sur une stratégie de communication à la fois physique et numérique.</p> <p>Exemple(s) : /</p>

Public(s) visé(s)	Tous les publics	Lieu(x) de réalisation	Sentier Fil du Giffre – Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> Communes du territoire Structures artistiques locales et nationales Artistes locaux et nationaux Département de la Haute-Savoie Région Auvergne-Rhône-Alpes DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Éducation nationale - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Savoie (DSDEN) 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG et portail culturel Site touristique de la CCMG Site internet des offices de tourisme du territoire Réseaux sociaux Presse écrite et radios Communiqué(s) de presse et mail(s) Supports physiques d'information Culture
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal Service sentier de la CCMG 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) Matériel technique du service sentier intercommunal 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> À définir selon le(s) projet(s) (Budget annuel du service - cf. fiche action 1) 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : signature d'un CTEAC</p> <p>Étape 2 : analyse du sentier et perspectives possibles pour les œuvres et cartels existants</p> <p>Étape 3 : phase de restauration selon les résultats de l'étape 2</p> <p>Étape 4 : création/installation de nouvelles œuvres – nouveau plan de communication</p>	Calendrier de mise en œuvre	<p>Étape 1 : fin 2026</p> <p>Étape 2 et 3 : à partir de 2027</p> <p>Étape 4 : à partir de 2028</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'œuvres sur le sentier au fil des années Retours des usagers du sentier via un questionnaire de satisfaction Supports de communication produits pour la promotion du sentier Évaluation de la communication et de l'accès à l'information culturelle Estimation du nombre d'usagers du sentier 		

2 Un projet culturel pour faciliter la découverte et la pratique d'activités artistiques et culturelles

2.1 Soutenir la découverte artistique et culturelle et la création

Action 6	Lancer des appels à projet et organiser des résidences d'artiste
-----------------	---

Maître d'ouvrage	CCMG
Niveau de mutualisation	Intercommunalité
Contexte	L'étude menée dans le cadre de l'élaboration du projet culturel de territoire a mis en lumière un déséquilibre certain entre les pratiques artistiques et culturelles présentes sur le territoire. Certaines disciplines sont peu ou pas représentées. Cette étude a également mis en avant le manque d'offres culturelles à destination des jeunes. La Communauté de communes, par l'intermédiaire de cette action, souhaite faciliter la présence et le développement de nouvelles pratiques artistiques et culturelles dans la vallée, ainsi qu'étoffer l'offre culturelle proposée aux habitants du territoire, notamment au jeune public.
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de la vallée un espace de création et de diffusion artistique • Faciliter la découverte et la pratique d'activités artistiques et culturelles • Amener l'art au plus près des habitants • Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques artistiques et culturelles sur le territoire
Description de l'action proposée	<p>L'action proposée se décline en deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidences d'artiste • Appels à projets <p>Les <u>résidences d'artiste</u> seront ouvertes à tous les artistes, tous domaines artistiques confondus. Maximum deux résidences seront organisées chaque année, dont une spécifiquement durant la période estivale.</p> <p>Les artistes en résidence bénéficieront des équipements et du matériel nécessaires à la création de leurs œuvres et seront accueillis dans des lieux communaux ou intercommunaux, parfois atypiques et peu investis du point de vue culturel (salles de stations de ski en été, églises, salles communales,...). La logistique d'accueil (hébergement, repas, accompagnement) impliquera les communes, habitants, établissements scolaires et associations locales, favorisant ainsi une dynamique de co-construction et de participation locale.</p> <p>En contrepartie, les artistes mèneront des actions en direction des habitants, associations et touristes : ateliers, stages, actions d'éducation artistique et culturelle (EAC), répétitions publiques, rencontres, etc. Selon chaque résidence, une restitution du travail réalisé pourra être proposée en fin de résidence, et, le cas échéant, une production pourra être remise à l'intercommunalité, via la signature des documents et contrats nécessaires, en vue d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire.</p> <p>Des partenariats pourront également être développés avec des lieux de création, des structures culturelles et des événements déjà présents dans la vallée pour enrichir les résidences et favoriser la création artistique (cf. fiche action 1).</p>

	<p>Les <u>appels à projet</u> viseront à répondre aux besoins identifiés dans l'étude préfigurant le projet culturel de territoire, à raison d'un appel à projet lancé par un ayant lieu entre septembre de l'année N et juin de l'année N+1.</p> <p>Ils s'adresseront aux artistes et structures culturelles locales, avec pour objectif de proposer des actions de médiation, de création ou de transmission en direction des habitants, notamment en direction du jeune public.</p> <p>Une démarche de co-construction pourra se mettre en place avec les communes et habitants du territoire pour travailler ensemble les appels à projet et à résidence lancés par la Communauté de communes.</p> <p>La signature d'un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC AURA), le ministère de l'Éducation nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), le Département de la Haute-Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc et la Caisse d'allocations familiales permettra de proposer des résidences d'artiste et des appels à projet développés et rayonnants (cf. fiche action 1).</p> <p>Exemple(s) : Les productions issues de cette fiche action pourront nourrir d'autres actions issues du présent projet culturel de territoire : le sentier Art et Nature par exemple (cf. fiche action 5)</p>		
Public(s) visé(s)	Tous les publics	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> Communes et acteurs culturels du territoire Département de la Haute-Savoie Région Auvergne-Rhône-Alpes DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Éducation nationale - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Savoie (DSDEN) Tout lieu de création et de diffusion artistique 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG et portail culturel Site touristique de la CCMG Site internet des offices de tourisme Presse écrite et radios Communiqué(s) de presse et mail(s) Supports physiques d'information Culture Réunion(s) publique(s)
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) Matériel et équipement pour la réalisation des appels à projet et résidences 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> Résidence d'artiste : environ 15 000 € pour une résidence de huit semaines, dont ~ 3 700 € de bourse de résidence Appels à projet : 15 000 € maximum par projet retenu (un par an) 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : signature d'un CTEAC</p> <p>Étape 2 : rédaction d'appels à résidence et à projets, selon étape 1.</p> <p>Étape 3 : lancement des appels et étude des candidatures</p> <p>Étape 4 : mise en place des appels, selon les dates prédéfinies</p> <p>Étape 5 : bilan annuel des appels à résidence et à projet</p>	Calendrier de mise en œuvre	<p>Étape 1 : fin 2026</p> <p>Étape 2 et 3 : 2027</p> <p>Étape 4 : à partir de 2028</p> <p>Étape 5 : à partir de 2028, chaque fin d'année</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'appels à projet et résidences d'artiste organisés Nombre d'habitants participants aux actions et nombre d'actions culturelles organisées Aboutissement des projets accueillis Retour des artistes et nombre d'artistes accueillis 		

Action 7	Faciliter et accompagner le développement de projets et parcours d'éducation artistique et culturelle
-----------------	--

Maître d'ouvrage	CCMG
Niveau de mutualisation	Intercommunalité - Communes
Contexte	<p>L'Éducation artistique et culturelle, abrégée EAC, est une composante obligatoire des programmes scolaires français. Depuis 2013, chaque élève doit bénéficier d'un parcours EAC, composé de nombreux projets EAC définis par les termes suivants par l'académie de Nantes :</p> <p style="text-align: center;"><i>« Un projet EAC combine trois champs d'action indissociables, visant à engager l'élève dans les démarches suivantes : Fréquenter une œuvre/un lieu ; Pratiquer des démarches scientifiques, artistiques et culturelles ; Connaître des œuvres. Il se construit autour d'un objet artistique, patrimonial, scientifique ou technique, tel que, par exemple, un spectacle vivant, une œuvre littéraire ou musicale, un film, un lieu patrimonial, une exposition, un paysage, un objet technique, un instrument scientifique... Dans son approche de l'objet, un projet peut combiner l'approche artistique, culturelle, scientifique ou technique. Celui-ci se construit avec des partenaires culturels (un musée, une structure culturelle, une collectivité territoriale...). »</i></p> <p>Dans le cadre scolaire, ces projets se combinent ensemble pour former un parcours dont la spécificité repose en la succession de projets disposés dans une logique d'apprentissage progressif des compétences.</p> <p>Actuellement, les élèves de primaire du territoire bénéficient de parcours et projets EAC sur le temps scolaire, notamment élaborés avec des acteurs culturels du territoire.</p> <p>Du côté du secondaire, les collégiens du territoire bénéficient du dispositif des <i>Chemins de la Culture</i>. Celui-ci, impulsé par le Département de la Haute-Savoie, en lien avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et la DSDEN de Haute-Savoie, permet aux collégiens d'accéder à des projets et parcours d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire. Ils bénéficient également de projets EAC élaborés avec des acteurs culturels du territoire.</p>
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la découverte, la rencontre et la pratique d'activités artistiques et culturelles • Aider à la structuration et la généralisation de parcours et projets EAC sur le territoire • Développer le lien avec le territoire
Description de l'action proposée	<p>Ainsi, par l'intermédiaire de son service culture, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre facilitera le développement de projets et parcours d'Éducation artistique et culturelle sur le territoire, dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire.</p> <p>Le rôle de la CCMG sera de mettre en relation la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Savoie (DSDEN), la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie avec les communes, acteurs culturels et établissements scolaires du territoire, ainsi qu'avec l'accueil jeunes des Montagnes du Giffre, les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du territoire, le Relais Petite Enfance, les structures seniors du territoire...</p> <p>La signature d'un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC AURA), le ministère de l'Éducation nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), le Département de la Haute-Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc et la Caisse d'allocations familiales permettra de bâtir les fondations de cette mise en relation.</p>

	Cette action pourra également compter sur l'appui d'actions du présent projet culturel, dont l'action 6 relative à l'organisation d'appels à projet et de résidences d'artiste (cf. fiche action 6).		
	Exemple(s) : /		
Public(s) visé(s)	Public scolaire du territoire sur le temps scolaire Public du territoire sur le temps périscolaire et extrascolaire	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> Communes et acteurs culturels du territoire Département de la Haute-Savoie Région Auvergne-Rhône-Alpes DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Éducation nationale - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Savoie (DSDEN) 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG et portail culturel Réseaux sociaux Presse écrite et radios Communiqué(s) de presse et mail(s) Réunion(s) publique(s) Supports physiques d'information Culture
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> Budget annuel du service (cf. fiche action 1) 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : signature d'un CTEAC</p> <p>Étape 2 : temps d'échange avec la DRAC, la DSDEN, la Région, le Département, ainsi que les communes, acteurs scolaires, structures seniors et acteurs culturels du territoire</p> <p>Étape 3 : mise en exergue de projets</p>	Calendrier de mise en œuvre	<p>Étape 1 : fin 2026</p> <p>Étape 2 et 3 : à partir de 2027</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets et parcours EAC aidés Nombre de rencontres effectuées Jeunes touchés par un projet EAC sur le territoire Retours des enseignants et des établissements scolaires du territoire Retours des communes du territoire Retours des ALSH, crèches et Accueil jeunes du territoire Retours des structures seniors du territoire 		

2.2 Faciliter l'accès à la culture

Action 8	Penser un dispositif facilitant l'accès à la culture
-----------------	---

Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	Intercommunalité - communes		
Contexte	Faciliter l'accès à la culture est un des objectifs majeurs du présent projet culturel du territoire. À l'image des dispositifs de l'État, le Pass Culture, et de la Région, le Pass'RÉGION jeunes et le Pass'RÉGION séniors, la Communauté de communes souhaite penser un dispositif adapté au territoire et permettant d'accéder plus facilement à la culture, en prenant en considération les dispositifs déjà existants et les besoins exprimés.		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès à la culture Faciliter la découverte et la pratique d'activités artistiques et culturelles 		
Description de l'action proposée	<p>La réflexion menée par la Communauté de communes se fondera sur un dispositif complémentaire de ceux existants à l'échelle nationale et régionale. Celle-ci prendra en considération l'offre culturelle du territoire et son accessibilité (accessibilité financière et physique).</p> <p>Il pourra s'agir d'un dispositif permettant de faciliter financièrement l'accès à la culture et/ou la mobilité vers des espaces de pratiques artistiques et culturelles.</p> <p>Si la première étape de réflexion relative à l'élaboration de différents scénarii de dispositif s'avère concluante, la réflexion pourra s'étendre en organisant des échanges avec les acteurs culturels et habitants du territoire.</p> <p>Exemple(s) : /</p>		
Public(s) visé(s)	Habitants du territoire	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> Communes du territoire Structures et acteurs culturels locaux DRAC Auvergne-Rhône-Alpes 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG et portail culturel Site internet des communes Réseaux sociaux Presse écrite et radios Communiqué(s) de presse et mail(s) Réunion(s) publique(s) Supports physiques d'information Culture
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> À définir selon le dispositif choisi, le cas échéant 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : recensement des dispositifs déjà en place dans les communes du territoire</p> <p>Étape 2 : recensement des dispositifs existants sur d'autres territoires et élaboration de différents scénarii</p>	Calendrier de mise en œuvre	À partir de 2028 pour une mise en place hypothétique d'un dispositif en 2029

	<p>Étape 3 : échange avec les acteurs culturels du territoire et habitants pour présenter les scénarii élaborés</p> <p>Étape 4 : (sous réserve de validation d'un scénario) : mise en place du dispositif</p>		
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositifs délivrés et utilisation du dispositif par les habitants • Statistiques sur la fréquentation de l'offre culturelle du territoire • Retour des utilisateurs, structures culturelles et communes du territoire 		

3 Un dynamisme culturel territorial à accompagner

3.1 Soutenir les acteurs culturels du territoire

Action 9	Organiser des formations pour les acteurs culturels du territoire
-----------------	--

Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	Intercommunalité - communes		
Contexte	Le territoire bénéficie d'un dynamisme culturel important, porté par de nombreux acteurs culturels. Ces derniers rencontrent parfois certaines difficultés dans le cadre de la gestion courante de leur structure ou la mise en place d'événements et/ou d'animations. Afin de permettre aux acteurs culturels d'avoir les moyens de développer leurs actions, la Communauté de communes souhaite accompagner l'organisation de formations à destination des acteurs culturels du territoire.		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au développement des compétence des acteurs culturels du territoire • Soutenir les associations culturelles du territoire et le développement de leurs initiatives • Favoriser l'engagement bénévole 		
Description de l'action proposée	<p>Ces formations pourront couvrir des domaines variés : comptabilité, gestion administrative, bibliothèque, patrimoine, musique, etc. Les acteurs culturels du territoire suggéreront les formations dont ils souhaitent bénéficier afin de structurer un catalogue de formations et recenser les besoins.</p> <p>Ces formations s'appuieront en priorité sur les compétences des techniciens des collectivités locales, lesquels assureront l'animation des formations. Si nécessaire, des intervenants extérieurs pourront être sollicités.</p> <p>La première rencontre annuelle des acteurs culturels du territoire (cf. fiche action 11) permettra de recenser les besoins des acteurs culturels et d'esquisser un premier catalogue de formations, ainsi que de définir la période idéale pour organiser des formations, à raison d'une à deux formations par an.</p> <p>Certaines formations, en raison de leur caractère transversal, pourront être ouvertes à l'ensemble des acteurs du territoire.</p> <p>La signature d'un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC AURA), le ministère de l'Éducation nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), le Département de la Haute-Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc et la Caisse d'allocations familiales permettra de développer le catalogue de formations proposé et de répondre au plus près des besoins des acteurs culturels du territoire.</p> <p>Exemples de formation : communication, gestion comptable, montage dossiers de demande de subventions, sécurité lors d'événements, formation pour utiliser un outil professionnel, etc.</p>		
Public(s) visé(s)	Acteurs culturels de la vallée (OT, communes, associations, artistes...)	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> • Communes du territoire • CNFPT • Département de la Haute-Savoie • Auvergne-Rhône-Alpes – Livre et lecture 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la CCMG et portail culturel • Site internet des communes • Réseaux sociaux • Presse écrite et radios

	<ul style="list-style-type: none"> • Auvergne-Rhône-Alpes – Spectacle Vivant • Région Auvergne-Rhône-Alpes • DRAC Auvergne-Rhône-Alpes • Éducation nationale - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Savoie (DSDEN) 		<ul style="list-style-type: none"> • Communiqué(s) de presse et mail(s)
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du service culture intercommunal • Techniciens des communes du territoire et de la CCMG 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 € par an à raison d'une à deux formations par an sur une demi-journée chacune pour un intervenant extérieur 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : réunion avec les acteurs culturels du territoire pour recenser leurs besoins</p> <p>Étape 2 : signature d'un CTEAC et création d'un catalogue de formations et d'un planning de formations</p> <p>Étape 3 : lancement des formations à partir du planning prédéfini</p>	Calendrier de mise en œuvre	<p>Étape 1 : mars-avril 2026</p> <p>Étape 2 : novembre 2026</p> <p>Étape 3 : à partir de 2028</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations organisées par an • Nombre de participants par formation • Retours des participants immédiatement après la formation et un an après la formation 		

Action 10**Identifier le service culture de la CCMG comme pôle ressources pour les associations culturelles du territoire**

Maître d'ouvrage	CCMG
Niveau de mutualisation	/
Contexte	La phase d'élaboration du projet culturel du territoire, constituée de différents ateliers et rencontres, a permis de mettre en exergue les besoins des structures associatives du territoire pour pérenniser et développer leurs actions au sein du territoire. Dans ce cadre, il a notamment été évoqué l'importance d'avoir accès à un accompagnement et des informations facilitant le développement de projets.
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et aider les associations du territoire à développer et pérenniser leurs actions • Favoriser la mutualisation et la diffusion d'informations utiles aux associations • Mettre à disposition des outils et ressources enclins à faciliter le développement d'initiatives • Encourager le bénévolat
Description de l'action proposée	<p>Le service Culture de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre assurera un rôle d'information et d'accompagnement auprès des associations culturelles du territoire, en complément des services des communes du territoire et de la MJC de Taninges, laquelle est membre du réseau Guid'Asso 74, un réseau de structures labellisées répondant aux interrogations des associations et des bénévoles.</p> <p>Le service culture diffusera aux acteurs culturels du territoire des ressources utiles à leurs projets, notamment les dispositifs d'aides et de subventions qui leur sont destinés à l'échelle locale et nationale. Ces informations pourront être obtenues auprès du service culture et par l'intermédiaire d'une rubrique spécifique du Portail culturel intercommunal (boite à outils), laquelle aura également vocation à diffuser des informations visant à faciliter l'action des associations locales et centraliser les besoins, autour de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Le volet matériel</u> : création d'une base de données recensant le matériel technique événementiel disponible dans les communes du territoire afin d'en faciliter son identification et son emprunt le cas échéant. À terme, et selon les demandes, la base de données pourra s'étoffer en intégrant le matériel des offices de tourisme et le matériel hypothétiquement acheté par la Communauté de communes selon les besoins identifiés, les demandes récurrentes et le matériel absent du territoire. • <u>Le volet ressources humaines</u> : le service culture aura pour mission d'identifier et de centraliser les besoins en ressources humaines et en compétences des associations culturelles du territoire, puis de favoriser la mutualisation et la mise en relation des structures selon les besoins exprimés. La Communauté de communes pourra, le cas échéant, envisager le recrutement d'un agent afin de répondre aux besoins en compétences des acteurs culturels du territoire. <p>Toutes ces informations seront disponibles sur le portail culturel de la CCMG (cf. fiche action 16) une fois sa mise en place.</p> <p>Exemple(s) (selon besoin) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition d'enseignants de musique, d'un directeur d'école de musique,... • Recrutement par la CCMG d'une personne dédiée aux associations du territoire (réfèrent ressources et associations) • Mise à disposition d'outils et ressources sur le Portail culturel (matériel événementiel présent dans la vallée, subventions disponibles à l'échelle locale et nationale,...)

Public(s) visé(s)	Associations culturelles du territoire	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> • Communes du territoire • Acteurs culturels locaux • Offices de tourisme du territoire 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la CCMG et portail culturel • Site internet des communes • Réseaux sociaux • Presse écrite et radios • Communiqué(s) de presse et mail(s)
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel : Budget annuel du service (cf. fiche action 1), selon les besoins en matériel identifiés 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : construction de la base de données matériel et aides & subventions</p> <p>Étape 2 : création d'une rubrique spécifique aux associations sur le Portail culturel de la CCMG</p> <p>Étape 3 : mise à disposition des informations sur le Portail Culturel</p> <p>Étape 4 : analyse des étapes antérieures et, selon les indicateurs d'évaluation, possibilité de développer l'action, notamment par l'achat de matériel</p>	Calendrier de mise en œuvre	<p>Dès 2026 pour l'accompagnement des associations par le service culture intercommunal.</p> <p>À partir de 2028 pour la mise à disposition des informations sur le portail culturel</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Retours des associations sur les aides qu'elles ont pu obtenir et lesquelles • Nombre de structures aidées • Fréquentation des informations mises en ligne sur le Portail culturel • Matériel demandé au sein de la vallée 		

3.2 Contribuer à l'organisation d'échanges communs et d'événements culturels dans la vallée

Action 11	Organiser des temps d'échange entre les acteurs culturels du territoire
------------------	--

Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	/		
Contexte	La phase d'élaboration du projet culturel de territoire, enrichie par des échanges avec de nombreux acteurs culturels, a fait apparaître le besoin de baliser un temps d'échange annuel entre les acteurs culturels du territoire.		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> Partager des ressources et des informations Faciliter les rencontres, les échanges et la mise en réseau Favoriser l'émergence de projets communs 		
Description de l'action proposée	<p>Le service culture de la Communauté de communes organisera chaque année une rencontre annuelle de l'ensemble des acteurs culturels du territoire. Celle-ci réunira les associations culturelles, artistes, offices de tourisme, communes et structures culturelles du territoire.</p> <p>Le service culture de la Communauté de communes coordonnera l'organisation de l'événement en lien avec les participants, lesquels pourront contribuer à sa mise en place et son déroulé en proposant les sujets qu'ils souhaitent aborder ou les informations qu'ils souhaitent transmettre.</p> <p>La première édition de la rencontre annuelle culturelle se déroulera au premier semestre 2026.</p> <p>Outre ce temps d'échange, des groupes de travail ou temps d'échange restreints pourront se mettre en place pour échanger sur des domaines et thèmes précis (musique, livre, patrimoine, arts, ...).</p>		
Public(s) visé(s)	Associations, communes, offices de tourisme, artistes et structures culturelles du territoire	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Dynamiques partenariales	/	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG et portail culturel Site internet des communes Réseaux sociaux, presse écrite et radios Communiqué(s) de presse et mail(s)
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> Budget annuel du service (cf. fiche action 1) 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : proposition d'une date et d'un lieu pour organiser la rencontre, en invitant l'ensemble des acteurs culturels du territoire</p> <p>Étape 2 : arrêt d'un ordre du jour</p> <p>Étape 3 : arrêt d'une prochaine date pour l'année suivante</p>	Calendrier de mise en œuvre	Chaque année en mars-avril, à partir de 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants et leurs retours Fréquence du temps d'échange Informations transmises et points évoqués 		

Action 12
Structurer un cadre communautaire de soutien aux événements culturels du territoire

Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	/		
Contexte	Le territoire bénéficie d'un dynamisme culturel important et singulier, lié à la présence de nombreux acteurs culturels prolifiques dans la vallée, notamment des associations. Porteuses de nombreux projets et événements, celles-ci permettent l'existence d'événements et d'actions variés dans la vallée, mais restent tributaires de budgets contraints.		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les associations dans la réalisation de leurs événements culturels • Favoriser la création d'événements et de projets culturels • Soutenir le dynamisme culturel du territoire • Participer à la diversité de l'offre culturelle du territoire 		
Description de l'action proposée	<p>La Communauté de communes des Montagnes du Giffre soutiendra des événements culturels d'intérêt communautaire portés par des associations culturelles du territoire au moyen d'une procédure de subventionnement traduite par un dossier de demande de subvention.</p> <p>Cette action s'appuie sur la révision de l'actuel dossier de demande de subvention pour y intégrer des critères d'attribution précis. La subvention ne sera pas systématique mais soumise à l'avis des élus de la commission Culture de la Communauté de communes, en prenant en considération les critères d'attribution indiqués dans le dossier de demande de subvention. Ce dossier sera disponible en contactant le service culture de la Communauté de communes et accessible en ligne.</p> <p>La Communauté de communes aura également la capacité d'étudier des projets culturels qui lui ont été proposés spontanément. Elle sera en capacité, selon l'avis des élus de la commission Culture de la CCMG, de mettre en place des conventions d'objectifs avec des porteurs de projets culturels ou structures relevant de la culture.</p> <p>Elle pourra également coconstruire des projets culturels et signer un CTEAC avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, le ministère de l'Éducation nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc et la Caisse d'allocations familiales pour approfondir le développement d'événements et projets culturels dans la vallée.</p> <p>Exemple(s) : Le Festival Lyrique du Giffre est financé par la Communauté de communes et la commune de Samoëns. La radio locale Radio Giffre est soutenue par la Communauté de communes.</p>		
Public(s) visé(s)	Associations culturelles de la vallée porteuses d'événements culturels Acteurs culturels et structures culturelles du territoire	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels	/	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la CCMG et portail culturel • Réseaux sociaux • Presse écrite et radios • Communiqué(s) de presse et mail(s)
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		

Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> • 79 000 € en 2026 • 94 000 € par an en 2027, 2028 et 2029 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : révision du dossier de demande de subvention actuel</p> <p>Étape 2 : validation du nouveau dossier et mise en ligne de celui-ci</p> <p>Étape 3 : signature d'un CTEAC</p>	Calendrier de mise en œuvre	<p>Étape 1 : 2026</p> <p>Étape 2 et 3 : fin 2026</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des événements culturels subventionnés ou portés : bilan moral, statistique, financier et médiatique • Nombre de dossiers de demande de subvention déposés pour des événements culturels • Fréquentation des événements/projets culturels subventionnés et coconstruits 		

3.3 Participer au développement de la lecture et de la musique sur le territoire

Action 13	Penser la création d'un réseau de bibliothèques et médiathèque sur le territoire
------------------	---

Maître d'ouvrage	CCMG
Niveau de mutualisation	Intercommunalité - communes
Contexte	Le territoire est composé de quatre structures du livre irriguant l'ensemble de la vallée : la bibliothèque de Châtillon-sur-Cluses, la bibliothèque de la MJC de Taninges, la médiathèque de Samoëns et l'Espace culturel de Sixt-Fer-à-Cheval. La lecture étant une porte d'entrée privilégiée vers la culture, la Communauté de communes souhaite, en lien avec les communes du territoire et les structures susmentionnées, penser la création d'un réseau de bibliothèques et médiathèques sur le territoire.
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à la culture, notamment la lecture • Proposer des services supplémentaires participant au développement de la lecture sur le territoire • Contribuer au développement de coopérations sur le territoire • Améliorer la visibilité des structures du livre locales • Favoriser l'engagement bénévole
Description de l'action proposée	<p>Un réseau de bibliothèques et/ou médiathèques est une organisation entre plusieurs structures dans un objectif de coopération et de mise en commun de services.</p> <p>Il peut prendre différentes formes selon les besoins et la configuration du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un réseau centralisé, piloté par une structure principale, • un réseau distribué, avec une répartition équilibrée des rôles entre les structures • un réseau déconcentré, animé par une coordination chargée uniquement des actions communes et des outils relevant du réseau <p>C'est cette dernière forme, souple et respectueuse de l'autonomie de chacune des structures du territoire, qui a été identifiée par la Communauté de communes. Elle permet à chaque structure de conserver son identité, son mode de fonctionnement et ses spécificités, tout en s'inscrivant dans une dynamique collective.</p> <p>La mise en réseau vise à enrichir l'offre de services existante. Elle peut se traduire concrètement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la création d'un portail informatique commun, pour rechercher un ouvrage à l'échelle du territoire et dans les fonds des quatre structures • la possibilité de réserver un document et de le retirer dans la bibliothèque/médiathèque la plus proche de chez soi grâce à un système de navette • la mise en place d'animations communes et partagées • la création d'une carte unique permettant d'accéder à l'ensemble des structures du réseau • une harmonisation des tarifs, voire la gratuité des structures. <p>Dans le cadre de cette action, la Communauté de communes pensera la création d'un réseau en lien avec les communes et les structures du livre du territoire, et à la lumière des éléments susmentionnés. Selon les résultats de cette réflexion, la CCMG pourra recruter un coordinateur réseau afin de mettre en place et coordonner le réseau (cf. fiche action 1).</p>

	Cette action pourra se réaliser en lien avec Savoie-Haute-Savoie Biblio, par la signature de conventions, et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que le ministère de l'Éducation nationale, par la signature d'un Contrat Territoire-Lecture (CTL) (cf. fiche action 1).		
	Exemple(s) : /		
Public(s) visé(s)	Tous les publics	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> Structures du livre du territoire Communes du territoire Savoie-Haute-Savoie Biblio – Conseil Savoie Mont-Blanc DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Ministère de l'Éducation nationale 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG et portail culturel Site internet des communes Réseaux sociaux Presse écrite et radios Communiqué(s) de presse et mail(s) Réunion(s) publique(s) Supports physiques d'information Culture
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal puis, le cas échéant, un chargé de mission Coordinateur réseau 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> 40 000 € brut chargé par an pour le recrutement d'un coordinateur réseau De 40 000 € à 100 000 € pour la création du réseau, selon le réseau et les outils choisis 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : mise en place d'ateliers avec les structures du livre du territoire et Savoie-Haute-Savoie Biblio (second semestre 2025)</p> <p>Étape 2 : évaluation des résultats des ateliers et décision de la poursuite du projet</p> <p>Étape 3 : selon les résultats de l'étape précédente, signature de conventions avec Savoie-Haute-Savoie Biblio et d'un CTL avec la DRAC AURA et l'Éducation nationale.</p> <p>Étape 4 (hypothétique) : recrutement d'un coordinateur réseau et préfiguration du réseau</p>	Calendrier de mise en œuvre	<p>À partir du second semestre 2025 pour une opérationnalité du réseau en 2028</p> <p>Étape 3 : novembre 2026</p> <p>Étape 4 : 2027-2028</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de visites du portail du réseau Fréquentation globale des structures du livre du territoire et taux de prêt de livres Nombre d'ouvrages circulant en navette Retour qualitatif des usagers, agents et élus 		

Action 14

Soutenir l'enseignement musical du territoire

Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	/		
Contexte	La musique constitue une partie de l'identité culturelle de la vallée, en témoigne les nombreuses harmonies municipales et associations d'enseignement musical constellant le territoire. La présence de ces associations permet à la vallée de disposer d'une offre d'enseignement musical de qualité, de proximité et plurielle. Pour garantir la pérennisation de ces structures, leur développement et celui de leurs actions, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre continuera de soutenir ces structures à travers différentes initiatives.		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les structures d'enseignement musical du territoire • Aider les structures d'enseignement musical du territoire à se structurer et se développer • Favoriser l'échange commun, la mise en réseau et l'interconnaissance 		
Description de l'action proposée	<p>Dans le cadre de cette action, la Communauté de communes continuera de soutenir financièrement le fonctionnement des 7 associations d'enseignement musical du territoire en leur versant une subvention annuelle de fonctionnement limitée à 23 000 € par structure, dont le montant est calculé sur la base de critères relatifs à leur fonctionnement respectif interne. Cette subvention est conditionnée au dépôt d'un dossier de demande de subvention complet chaque fin d'année (15 décembre de l'année N) pour l'année suivante (année N+1), lequel est par la suite étudié en Commission de la CCMG.</p> <p>Cette demande de subvention permettra également à ces associations d'effectuer une demande de subvention d'investissement pour l'achat d'instruments de musique ou de matériel relatif à la musique. Ces demandes seront également étudiées par la Commission compétente de la Communauté de communes.</p> <p>Articulée avec le dossier de demande de subvention susmentionné, une convention d'objectifs sera mise en place avec les 7 associations d'enseignement musical pour définir des objectifs communs et perspectives communes dans le cadre de l'enseignement musical proposé sur le territoire. La convention sera identique pour les 7 structures et travaillée avec ces dernières.</p> <p>À la fin du mois de juin ou au début du mois de juillet de chaque année, un temps d'échange annuel sera organisé entre les 7 structures d'enseignement musical du territoire et les représentants élus de la Commission compétente de la CCMG pour évoquer l'année passée et les projets à venir.</p> <p>Ces structures pourront également bénéficier de l'action 9 relative à la mise en place de formations pour les acteurs culturels du territoire (cf. fiche action 9) et l'action 10 concernant la possibilité de solliciter le service Culture intercommunal pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées (cf. fiche action 10).</p> <p>Exemple(s) : /</p>		
Public(s) visé(s)	<p>Les 7 associations d'enseignement musical du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • École de musique de Châtillon-sur-Cluses-Saint-Sigismond 	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG

	<ul style="list-style-type: none"> École de musique Jacquemarde Tanninges-Mieussy École de musique de Samoëns École de musique de Sixt-Fer-à-Cheval Ateliers des Musiques Actuelles Music Ô Giffre MJC de Tanninges - activités musique 		
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	/	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG et portail culturel Réseaux sociaux Mails
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> Environ 115 000 € par an de subventions de fonctionnement, dans la limite des crédits annuels votés par le Conseil Communautaire Budget subventions d'investissement selon les demandes annuelles, dans la limite des crédits annuels votés par le Conseil Communautaire 		
Méthodologie	<p style="text-align: center;">Processus annuel</p> <p>Étape 1 : envoi des dossiers de demande de subvention, généralement fin octobre de l'année N pour l'année N+1, aux sept associations d'enseignement musical du territoire</p> <p>Étape 2 : réception des dossiers et étude de ceux-ci en Commission compétente de la CCMG, en présence des associations</p> <p>Étape 3 : versement des subventions selon le calendrier prédéfini et inscrit dans la convention et le dossier de demande</p> <p>Étape 4 : organisation d'un temps d'échange annuel fin juin ou début juillet – Discussion autour des projets des associations, de leurs éventuelles difficultés et de la convention d'objectifs</p>	Calendrier de mise en œuvre	Dès 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Réussite des objectifs annuels de la convention d'objectifs Suivi administratif et financier des associations Structuration accrue des associations d'enseignement musical Réduction des manques exprimés et des difficultés rencontrées par les associations d'enseignement musical Statistiques relatives aux nombres de cours proposés dans la vallée, leur fréquentation et le nombre de disciplines musicales différentes Mise en place d'animations et/ou d'événements communs aux associations d'enseignement musical du territoire Renforcement du partenariat entre les associations et la CCMG 		

4 Des outils pour faire rayonner la culture

4.1 Développer l'information culturelle

Action 15	Créer une identité visuelle et des supports d'information spécifiques à la culture
------------------	---

Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	Intercommunalité – Communes – Offices de tourisme		
Contexte	<p>La communication constitue un point ayant été relevé à plusieurs reprises lors des étapes d'élaboration du projet culturel de territoire. Il était notamment mentionné le manque de visibilité de l'offre culturelle présente dans la vallée.</p> <p>La présente action vise à remédier à ce manque de visibilité en créant une identité visuelle culture et des supports de diffusion d'information, physiques et numériques, spécifiques à la culture.</p>		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la visibilité et lisibilité de l'offre culturelle du territoire auprès des habitants et des touristes • Améliorer l'information culturelle et sa diffusion dans la vallée • Développer le rayonnement culturel du territoire par la création d'une identité visuelle culture et de supports de diffusion d'information 		
Description de l'action proposée	<p>Cette identité visuelle sera utilisée sur tous les documents produits par la Communauté de communes au sujet de la culture. Il peut par exemple s'agir d'un agenda culturel (cf. fiche action 16), d'un annuaire des associations culturelles de la vallée, de productions mettant en valeur des événements et/ou animations culturelles ponctuelles (Journées Européennes du Patrimoine, agenda culturel de juillet et août,...), ou encore l'espace numérique dédié à la culture (cf. fiche action 16).</p> <p>La production de supports d'information physiques et numérique sera issue d'une mutualisation étroite entre la CCMG, les communes et les offices de tourisme du territoire.</p> <p>Dans un souci d'accessibilité, les documents produits avec l'identité visuelle liée à la culture suivront la méthode FALC : facile à lire et à comprendre. Il s'agit d'appliquer les règles préconisées par l'ONG Inclusion Europe afin de rendre les documents accessibles au plus grand nombre, notamment aux personnes rencontrant des difficultés de compréhension.</p> <p>Exemple(s) : /</p>		
Public(s) visé(s)	Tous les publics	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs culturels locaux • Offices de tourisme • Communes du territoire 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la CCMG et portail culturel • Réseaux sociaux • Presse écrite et radios • Communiqué(s) de presse et mail(s) • Réunion(s) publique(s)
Moyens humains	Responsable du service culture intercommunal et service communication intercommunal		

Moyens techniques	Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...)		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une identité visuelle en interne ou externe (si externe ~ 2 000 €) • Supports physiques Culture : selon documents souhaités (boîtage de documents : ~ 2 500 € pour 6 500 documents ; ~ 3 500 € pour impression de 6 500 documents) 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : recherche de références et échange avec le service communication de l'intercommunalité</p> <p>Étape 2 : premières esquisses d'identités visuelles et présentation aux acteurs culturels et élus</p> <p>Étape 3 : selon les retours de l'étape 2, réalisation en interne ou externe de l'identité visuelle</p> <p>Étape 4 : définition des supports physiques et numériques à produire comportant l'identité visuelle</p>	Calendrier de mise en œuvre	2026 pour l'identité visuelle et à partir de 2028 pour les supports de diffusion d'information
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents produits comportant l'identité visuelle • Retours concernant la visibilité et lisibilité de l'offre culturelle du territoire • Retours concernant l'identité visuelle liée à la culture • Nombre de vues des documents en ligne • Sondage auprès des habitants et touristes de la vallée 		

Action 16
Créer un espace numérique dédié à la culture

Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	/		
Contexte	La communication et la diffusion de l'information culturelle dans la vallée constituent un aspect important du présent projet culturel de territoire. À plusieurs reprises durant son élaboration, il a été évoqué qu'il existait certaines difficultés pour accéder à l'information culturelle du territoire et diffuser de l'information. Cette action vise ainsi à pallier les problèmes soulevés.		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès à l'information culturelle du territoire et sa diffusion Améliorer la visibilité et lisibilité de l'offre culturelle du territoire Soutenir le dynamisme culturel du territoire Participer au rayonnement du territoire par l'intermédiaire de la culture 		
Description de l'action proposée	<p>L'espace numérique dédié à la culture sur le territoire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre sera un portail culturel en ligne.</p> <p>Cet espace numérique regroupera de nombreuses informations qui seront constamment mises à jour : un annuaire des associations culturelles du territoire, un agenda culturel de la vallée détaillé et accessible, l'actualité culturelle du territoire, les lieux de pratiques artistiques et culturelles du territoire,...</p> <p>À ces éléments qui constitueront la base du portail culturel, des rubriques pourront s'ajouter au fil de l'avancée de la mise en place des actions présentes dans le projet culturel : les appels à projet et à résidence (cf. fiche action 6) pourront être publiés sur cet espace, de même que les versions numériques des documents produits par le service culture intercommunal. Les ressources et données mises à disposition des acteurs culturels du territoire seront également mises en ligne sur ce portail, via une rubrique spécifique (boîte à outils) (cf. fiche action 10).</p> <p>Dans un souci d'accessibilité, l'espace numérique suivra la méthode FALC : facile à lire et à comprendre. Il s'agit d'appliquer les règles préconisées par l'ONG Inclusion Europe afin de rendre les documents accessibles au plus grand nombre, notamment aux personnes rencontrant des difficultés de compréhension. Également, cet espace numérique suivra la réglementation en vigueur (RGPD,...).</p> <p>La signature d'un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC AURA), le ministère de l'Éducation nationale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), le Département de la Haute-Savoie, le Conseil Savoie Mont Blanc et la Caisse d'allocations familiales permettra de développer un portail culturel disposant de nombreuses informations et fonctionnalités.</p> <p>Exemple(s) : /</p>		
Public(s) visé(s)	Tous les publics	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> Acteurs culturels locaux Offices de tourisme Communes du territoire Département de la Haute-Savoie Région Auvergne-Rhône-Alpes DRAC Auvergne-Rhône-Alpes Éducation nationale - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Savoie (DSDEN) 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG Site internet des communes Réseaux sociaux Presse écrite et radios Communiqué(s) de presse et mail(s)

Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal et service communication intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> Environ 25 000 €, dont 22 500 € forfaitaire pour la création du portail culturel (selon les fonctionnalités souhaitées) et environ 2 500 € par an pour l'hébergement du site et sa maintenance 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : signature d'un CTEAC</p> <p>Étape 2 : réflexion et création autour de l'identité visuelle liée à la culture (cf. fiche action 15) et énumération des fonctionnalités du futur portail culturel</p> <p>Étape 3 : rédaction du cahier des charges pour la réalisation du portail</p> <p>Étape 4 : création du portail en 2027</p>	Calendrier de mise en œuvre	<p>Étape 1 : novembre 2026</p> <p>Étape 2 : 2026</p> <p>Étape 3 et 4 : 2027</p> <p>Portail culturel opérationnel en 2027</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques de fréquentation du portail culturel Retours des utilisateurs du portail Propositions d'intégration de nouvelles fonctionnalités au portail culturel 		

4.2 Mettre à disposition des outils et ressources

Action 17

Développer un outil de planification des futurs événements de la vallée

Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	Intercommunalité – Communes – Offices de tourisme		
Contexte	Le territoire est marqué par de nombreux événements, tant sportifs que culturels, qui prennent place dans la vallée durant toute l'année grâce à de nombreux acteurs prolifiques. Ce dynamisme induit une programmation variée et soutenue, parfois dense, impliquant l'organisation parallèle d'événements sur une même journée, voire une même commune.		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la lisibilité des événements prenant place dans la vallée • Faciliter la création d'événements au sein de la vallée • Prévenir la simultanéité d'événements 		
Description de l'action proposée	<p>La Communauté de communes mettra à disposition de l'ensemble des acteurs de la vallée un outil professionnel de planification des événements.</p> <p>Cet outil permettra de recenser les événements prévus à moyen terme sur l'ensemble de la vallée et d'accéder à des informations détaillées relatives à chaque événement envisagé.</p> <p>Pensé comme un dispositif collaboratif, il permettra à chaque acteur d'y inscrire ses propres événements, qu'ils soient confirmés ou en cours de conception, dans une logique d'anticipation et de coordination visant à limiter les éventuels conflits de programmation, dans l'espace et le temps. Il sera également utilisé par les acteurs extérieurs à la vallée qui organisent des événements sur le territoire afin de disposer d'une vision globale et exhaustive de la programmation.</p> <p>Selon l'outil choisi, au regard de sa facilité d'utilisation et de son efficacité, celui-ci pourra être disponible depuis le portail culturel de la CCMG ou comme outil autonome.</p>		
Public(s) visé(s)	Acteurs du territoire organisant des événements dans la vallée	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	/	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la CCMG et portail culturel • Communiqué(s) de presse et mail(s)
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) 		
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> • À définir selon l'outil choisi (cf. fiche action 1) 		
Méthodologie	<p>Étape 1 : recherche et analyse des possibilités</p> <p>Étape 2 : présentation des possibilités aux acteurs du territoire et élus</p> <p>Étape 3 : choix de l'outil, création et démonstration auprès des acteurs de la vallée</p> <p>Étape 4 : opérationnalité de l'outil</p>	Calendrier de mise en œuvre	Outil opérationnel en 2029
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements inscrits sur l'outil et nombre d'événements réellement réalisés • Retours des utilisateurs de l'outil • Date et lieu de chaque événement 		

Action 18

Partager des documents relatifs à l'histoire et au patrimoine de la vallée

Maître d'ouvrage	CCMG		
Niveau de mutualisation	Intercommunalité - Communes		
Contexte	<p>Dans le cadre de ses missions, la Communauté de communes des Montagnes du Giffre produit et rassemble de nombreux documents susceptibles d'intéresser les habitants et touristes du territoire. Ces documents, relevant de l'histoire de la vallée et de son patrimoine, représentent une ressource précieuse pour comprendre le territoire. Ils sont à la fois des productions internes à la Communauté de communes et des documents historiques ou d'archives liés au territoire ayant été collectés et regroupés au fil des années.</p>		
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès à l'information Partager des éléments de compréhension et de connaissance du territoire Mettre à disposition des ressources Développer une curiosité liée au territoire 		
Description de l'action proposée	<p>Afin de valoriser ces contenus et de les rendre accessibles au plus grand nombre, la Communauté de communes les mettra à disposition selon plusieurs possibilités.</p> <p>La première consiste à la création d'une bibliothèque en ligne à partir du portail culturel de la Communauté de communes (cf. fiche action 16).</p> <p>La seconde est la signature d'un partenariat avec une structure apte à accueillir des documents sur une base de données pouvant être alimentée régulièrement et ouverte à tous.</p> <p>Outre ses deux possibilités, la Communauté de communes pourra s'orienter vers d'autres possibilités.</p>		
Public(s) visé(s)	Tous les publics	Lieu(x) de réalisation	Territoire de la CCMG
Partenaires potentiels (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> Communes du territoire Acteurs culturels du territoire 	Communication de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la CCMG et portail culturel Site internet des communes et des offices de tourisme Réseaux sociaux Presse écrite et radios Communiqué(s) de presse et mail(s) Réunion(s) publique(s)
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du service culture intercommunal 		
Moyens techniques	Matériel de fonctionnement du service (bureautique, informatique, ...) et Portail culturel (cf. fiche action 16)		
Moyens financiers	Cette action s'appuie sur la mise en place de l'action 16 (cf. fiche action 16) relative au portail culturel ou la signature d'un partenariat avec une structure possédant une base de données.		
Méthodologie	<p>Étape 1 : mise en place du portail culturel</p> <p>Étape 2 : recherche et sélection du moyen de mise à disposition des documents</p> <p>Étape 3 : mise en ligne de premiers documents selon le résultat de l'étape 2</p>	Calendrier de mise en œuvre	Outil opérationnel en 2029
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de documents en ligne et proposition d'ajouts de documents Nombre de visites de la base de données Retours des utilisateurs 		

Synthèse du calendrier des actions

	2026	2027	2028	2029
Action 1: Penser le futur du service culture intercommunal et sa gouvernance	X	X	X	X
Action 2: Accompagner l'attractivité du territoire par le développement du tourisme culturel dans la vallée	X	X	X	X
Action 3: Inventorier et valoriser le patrimoine constituant la vallée		X	X	X
Action 4: Étudier le cahier des charges du label Pays d'art et d'histoire				X
Action 5: Revitaliser et enrichir le sentier Art et Nature		X	X	X
Action 6: Lancer des appels à projet et organiser des résidences d'artiste			X	X
Action 7: Faciliter et accompagner le développement de projets et parcours d'éducation artistique et culturelle		X	X	X
Action 8: Penser un dispositif facilitant l'accès à la culture			X	X
Action 9: Organiser des formations pour les acteurs culturels du territoire			X	X
Action 10: Identifier le service culture de la CCMG comme pôle ressources pour les associations culturelles du territoire	X	X	X	X
Action 11: Organiser des temps d'échange entre les acteurs culturels du territoire	X	X	X	X
Action 12: Structurer un cadre communautaire de soutien aux événements culturels du territoire	X	X	X	X
Action 13: Penser la création d'un réseau de bibliothèques et médiathèque sur le territoire	X	X	X	X
Action 14: Soutenir l'enseignement musical du territoire	X	X	X	X
Action 15: Créer une identité visuelle et des supports d'information spécifiques à la culture	X	X	X	X
Action 16: Créer un espace numérique dédié à la culture		X	X	X
Action 17: Développer un outil de planification des futurs événements de la vallée				X
Action 18: Partager des documents relatifs à l'histoire et au patrimoine de la vallée				X

Budget prévisionnel par action et par année

	2026	2027	2028	2029	Total par action
Action 1: Penser le futur du service culture intercommunal et sa gouvernance	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	160 000 €
Action 2: Accompagner l'attractivité du territoire par le développement du tourisme culturel dans la vallée	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir
Action 3: Inventorier et valoriser le patrimoine constituant la vallée	/	À définir	À définir	À définir	À définir
Action 4: Étudier le cahier des charges du label Pays d'art et d'histoire	/	/	/	Temps humain	Temps humain
Action 5: Revitaliser et enrichir le sentier Art et Nature	/	À définir	À définir	À définir	À définir
Action 6: Lancer des appels à projet et organiser des résidences d'artiste	/	/	45 000 €	45 000 €	90 000 €
Action 7: Faciliter et accompagner le développement de projets et parcours d'éducation artistique et culturelle	/	Temps humain	Temps humain	Temps humain	Temps humain
Action 8: Penser un dispositif facilitant l'accès à la culture	/	/	À définir	À définir	À définir
Action 9: Organiser des formations pour les acteurs culturels du territoire	/	/	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Action 10: Identifier le service culture de la CCMG comme pôle ressources pour les associations culturelles du territoire	Temps humain	Temps humain	Temps humain	Temps humain	Temps humain
Action 11: Organiser des temps d'échange entre les acteurs culturels du territoire	Temps humain	Temps humain	Temps humain	Temps humain	Temps humain
Action 12: Structurer un cadre communautaire de soutien aux événements culturels du territoire	79 000 €	94 000 €	94 000 €	94 000 €	361 000 €
Action 13: Penser la création d'un réseau de bibliothèques et médiathèque sur le territoire	20 000 €	≈60 000 €	≈60 000 €	≈60 000 €	≈200 000 €
Action 14: Soutenir l'enseignement musical du territoire	110 000 €	≈115 000 €	≈115 000 €	≈115 000 €	≈455 000 €
Action 15: Créer une identité visuelle et des supports d'information spécifiques à la culture	2 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	38 000 €
Action 16: Créer un espace numérique dédié à la culture	/	25 000 €	2 500 €	2 500 €	30 000 €
Action 17: Développer un outil de planification des futurs événements de la vallée	/	/	/	À définir	À définir
Action 18: Partager des documents relatifs à l'histoire et au patrimoine de la vallée	/	/	/	À définir	À définir
Total par année	≈251 000 €	≈346 000 €	≈369 500 €	≈369 500 €	≈1 336 000 €

Proposition de budget ne tenant pas compte des subventions éventuelles des partenaires financeurs existant pour chaque action

Annexes

1. Feuille de route Culture - 2024

Axe 1 : Développer l'offre

Rencontres et développements :

- Rencontres via des groupes thématiques (bibliothèque, patrimoine, pratiques artistiques et culturelles)
- Rencontres avec des partenaires (DRAC, Région, Département)
- Réfléchir au développement de rencontres entre artistes du territoire et habitants
- Imaginer la mise en place de tiers-lieux dans les communes dépourvues de bibliothèque/école de musique

Questionnement de l'offre patrimoniale :

- Etat des lieux de l'offre patrimoniale et recherche de futurs projets patrimoniaux
- Question des statuts de la CCMG
- Pérenniser l'avenir de l'écomusée du Clos Parchet
- Penser la création de parcours numériques
- Réfléchir à la création d'évènements en lien avec les habitants pour les habitants et la population touristique

Axe 2 : Mettre en réseau

- Rencontrer les associations du territoire
- Temps d'échange sur les techniques de médiation
- Mise en récit de la vallée
- Créer un réseau des acteurs culturels, des bibliothèques, des acteurs du patrimoine

Axe 3 : Communication et (re)conquête des publics

- Rencontrer les acteurs culturels du territoire pour échanger sur la communication
- Rencontrer les Offices de tourisme
- Améliorer l'agenda culturel actuel
- Développer les réseaux sociaux (Instagram)

Axe 4 : Investissement pour le territoire par la CCMG

- Répertorier l'ensemble des matériels des communes
- Créer une base de données répertoriant les matériels de chaque commune
- Recenser l'ensemble des lieux de pratiques (artistiques et culturelles)
- Aide à la rédaction de dossiers de subventions pour les associations
- Soutien financier aux associations (patrimoine, culture, musique)
- Mutualisation des matériels techniques et des moyens humains
- Repenser la communication dans les communes du territoire

2. Questionnaire pour recueillir les retours sur chaque action proposée

Questionnaire - Fiche action n°					
Groupe		1	2	3	4
L'action	Que pensez-vous de l'action proposée ?				
	Cette action est-elle cohérente et utile au territoire ?				
	Concernant la formulation de l'action, avez-vous une autre formulation à proposer ou celle-ci vous convient-elle ?				
	Avez-vous des éléments à ajouter concernant la description de l'action ? Celle-ci vous semble-t-elle claire, précise et suffisamment développée ?				
Objectifs	Partagez-vous les objectifs inscrits dans la fiche action ?				
	Avez-vous des objectifs à ajouter ?				
Indicateurs d'évaluation	Partagez-vous les indicateurs d'évaluation proposés dans la fiche action ?				
	Avez-vous des indicateurs d'évaluation à ajouter ?				

Table des illustrations

Figure 1: Carte du territoire de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre.	4
Figure 2: Nice et Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860, Taninges, page 27.	5
Figure 3: Nice et Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860, vallée de Samoëns, page 29.	5
Figure 4: Nice et Savoie : sites pittoresques, monuments, description et histoire des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes (ancienne province de Nice) réunis à la France en 1860, Vallée et abbaye de Sixt, page 32.	5
Figure 5: Première page de la convention "Pays d'art" signée entre Samoëns et la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites en 1985.	8
Figure 6: Compétences exercées par la CCMG incluant la culture en 2026	10
Figure 7: Tableau des souhaits des communes relatifs à la culture en 2022	13
Figure 8: Schéma des différents temps de co-construction pour la préfiguration du projet culturel de territoire de la CCMG.	14
Figure 9: Schéma du phasage de l'accompagnement du cabinet AGATE pour la préfiguration du projet culturel de territoire de la CCMG.	14
Figure 10: Carte de l'offre culturelle du territoire selon 5 thématiques : Lecture, Enseignement artistique, Création & pratiques artistiques, Diffusion culturelle, Patrimoine et expositions.	15
Figure 11: Tableau des équipements, espaces, lieux d'animation et de diffusion culturelle de la vallée.	16
Figure 12: Photo du séminaire d'acteurs ayant eu lieu à Mieussy le 21 mars 2023.....	17
Figure 13: Synthèse de l'état des lieux et des propositions faites au sujet de la lecture.	17
Figure 14: Synthèse de l'état des lieux et des propositions faites au sujet de la diffusion culturelle.....	17
Figure 15: Synthèse de l'état des lieux et des propositions faites au sujet de l'enseignement et des pratiques artistiques.....	18
Figure 16: Synthèse de l'état des lieux et des propositions faites au sujet du patrimoine.	18
Figure 17: Synthèse des actions communes à l'ensemble des quatre thématiques abordées.	19
Figure 18: Schéma des forces et faiblesse du territoire en matière culturelle.....	19
Figure 19: Schéma des forces et faiblesses du territoire en matière culturelle.	19
Figure 20: Matrice de classement des propositions d'actions relevant de la lecture.	20
Figure 21: Matrice de classement des propositions d'actions relevant de la diffusion culturelle.	21
Figure 22: Matrice de classement des propositions d'actions relevant de l'enseignement et des pratiques artistiques	21
Figure 23: Matrice de classement des propositions d'actions relevant du patrimoine.	22
Figure 24: Schéma présentant les quatre axes issus de la phase de préfiguration du projet culturel et leurs grandes orientations.....	22
Figure 25: Classement des propositions d'actions pour l'axe: développer l'offre.....	23
Figure 26: Classement des propositions d'actions pour l'axe: favoriser le travail collectif.	23
Figure 27: Classement des propositions d'actions pour l'axe: toucher un plus grand public.	24

Figure 28: Classement des propositions d'actions pour l'axe: soutenir les structures et acteurs.24

Figure 29: Présentation de la feuille de route Culture de la CCMG le 12 mars 2024 à Samoëns. 25

Figure 30: Fiche action succincte.26



Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières
74440 Taninges

04 50 47 62 00

accueil@montagnesdugiffre.fr



**Restez
en contact !**



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/